

Absent et excusé : -

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur MAHIEU est absent en début de séance.

1. Information

Le Président annonce avoir pris un arrêté de police suite à la tempête EOWYN qui traverse notre pays. Les parcs publics et autres endroits habituels sont fermés depuis 16 h ce jeudi et jusqu'à vendredi soir au minimum. Une évaluation sera faite avec les services de police et la zone de secours avant une éventuelle prolongation des mesures.

2. Constitution des commissions du Conseil Communal

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil communal la création de 5 commissions. Chacune est présidée par un membre du Collège communal. Les commissions comptent 10 membres : 6 de la majorité et 4 de l'opposition (3 GO et 1 CC). Les membres du Collège communal peuvent participer à toutes les commissions. La commission finances, lorsqu'elle examine le budget, les modifications budgétaires, et le compte, est ouverte à tous les conseillers communaux.

Les commissions et présidences suivantes sont proposées :

- Finances, sécurité, tourisme, développement rural : Gauthier DUDANT
- Santé, culture, jumelage : Mélanie MORY
- Jeunesse, sport, commerce, festivités : Lucas DESMET
- Travaux publics, lutte contre les inondations, agriculture : Grégory BOCQUILLON
- Plan de cohésion sociale, affaires sociales : Muriel HIROUX

Monsieur BONNET propose que le Collège se penche sur la création d'une commission logement qui pourrait s'avérer intéressante pour les antoiniens avec les acteurs que sont la commune, la société de logements et le CPAS. Les citoyens sont parfois un peu perdus dans ces trois institutions et introduisent des dossiers dans chacune d'elles. Un accord-cadre permet l'échange d'informations entre ces trois institutions. Le Président ne ferme pas la porte à la création de cette commission supplémentaire et invite Monsieur BONNET à lui transmettre toutes les informations dont il dispose pour ce faire. Cela pourrait faire l'objet d'un point au prochain Conseil Communal. A la question de Monsieur VIVIER quant à l'obligation de réunir ces commissions, le Président répond par la négative. Monsieur VIVIER estime que ces commissions devraient au moins se réunir une fois par an.

A l'unanimité, le Conseil approuve la composition des commissions comme suit :

Sécurité- Finances- Tourisme- Dévlp Rural	Plan de cohésion sociale-Affaires Sociales	Santé-Culture- Jumelage	Travaux publics- Agriculture – Lutte contre les Inondations	Commerce- Festivités- Jeunesse-Sport
DUDANT	HIROUX	MORY	BOCQUILLON	DESMET
DESMETTE	DESMETTE	DESMETTE	DESMETTE	DESMETTE
MARTIN	MARTIN	MARTIN	MARTIN	MARTIN
OLIVIER	OLIVIER	OLIVIER	OLIVIER	OLIVIER

DEGREMONT	DEGREMONT	DEGREMONT	DEGREMONT	DEGREMONT
CEUNINCK	CEUNINCK	CEUNINCK	CEUNINCK	CEUNINCK
VINCENT	VINCENT	VINCENT	VINCENT	VINCENT
FARINEAU	FARINEAU	HELLIN	MAHIEU	VIVIER
VIVIER	LUCAS	LUCAS	VERSCHEURE	HELLIN
BONNET	BONNET	BONNET	BONNET	BONNET

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Représentation de la commune dans les intercommunales et organismes divers

Suite à l'installation du nouveau Conseil communal, il y a lieu de désigner les représentants de la commune dans les intercommunales et organismes divers.

Chaque chef de groupe a été invité à communiquer ses représentants avant la séance, de manière à pouvoir procéder aux désignations. Monsieur MAHIEU entre en séance.

En ce qui concerne les représentants du groupe GO au sein du Foyer Socioculturel, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que leurs noms seront fournis pour le prochain Conseil Communal car leur volonté est qu'au moins un de ces postes soit occupé par un habitant d'Antoing non élu. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Directeur Général précise, qu'après consultation du Directeur de l'institution, les représentants communaux au sein du centre de lecture publique doivent être des élus. A la question de Monsieur VIVIER et à l'intervention de Madame FARINEAU quant à la non-proportionnalité des membres du Conseil pour les représentations au sein du Comité des Fêtes, le Directeur Général précise que cette composition a été décidée lors du Conseil Communal du 24 avril 2003. A moins de revoir cette décision, c'est celle-ci qui fait foi. Le Président propose que cette composition soit revue sur base de la clé d'Hondt et inscrite au prochain Conseil Communal. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ souhaite que d'autres représentations soient reprises dans ce tableau dont le comité d'accompagnement Antoing Rive Gauche, le comité d'accompagnement de Your Nature et au sein du BMX. Le Président y ajoute la représentation au sein du RPYC. Ces différentes représentations seront inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal. Monsieur BONNET signale que l'article 1523-13 du Code de la Démocratie Locale précise que, pour les partis qui, sur base du mécanisme retenu par le Conseil Communal, ne seraient pas représentés aux assemblées générales des intercommunales, tous les conseillers communaux des communes associées à ces intercommunales disposent du droit d'assister aux assemblées générales en tant qu'observateurs. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que certaines intercommunales ne présentent plus aucun intérêt car elles sont en liquidation depuis longtemps comme l'IFHO. Il est impossible de pouvoir assister à toutes ces assemblées surtout lorsqu'elles ont lieu à Charleroi. Il ne sera donc pas fait rapport des discussions faites lors de ces assemblées générales au Conseil Communal. A la question de Monsieur VIVIER, le Président précise que l'Union Sportive d'Antoing (USA) a été dissoute car aucun partenaire n'a désiré reprendre les postes de président et de trésorier. Mais elle ne servait plus que d'intermédiaire entre la Ville et les fournisseurs en matière d'énergie pour le paiement des factures. La Ville ayant repris le paiement direct vers ces fournisseurs, il n'y avait plus lieu de maintenir cette association.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les représentations suivantes :

Représentation de la Ville d'ANTOING au sein d'Intercommunales, organismes divers...

Décision du Conseil communal du 23 janvier 2025

A. Association(s) où tous les membres du Conseil Communal sont représentés

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
1. ASBL OFFICE DU TOURISME D'ANTOING	19 (tout le conseil) <u>+ 10 membres des Sociétés agréées.</u> 1. Péronnes Yacht Club 2. ASBL Foyer socioculturel 3. Association des Guides du Pays Blanc 4. Le Montbrétia 5. Jardins Bios du Hainaut ASBL 6. Fontenoy 1745 7. Société tournaissienne de géologie, de préhistoire et d'archéologie 8. Les Randonneurs du Haut-Escout 9. Commissariat Général au Tourisme	1. DUDANT Gauthier 2. MORY Mélanie 3. DESMET Lucas 4. BOCQUILLON Grégory 5. HIROUX Muriel 6. COURTOIS Grégory 7. OLIVIER Marjorie 8. MARTIN Pascale 9. DESMETTE Michelle 10. DEGREMONT Alexis 11. CEUNINCK Vincent 12. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ Samuel 13. FARINEAU Emilie 14. VIVIER Jean-Bernard 15. HELLIN Eloïse 16. MAHIEU Michel 17. LUCAS Christine 18. VERSCHEURE Fabien 19. BONNET Steven	7 membres issus du Conseil Communal Clé d'Hondt (4 PS + 3 GO) 1. G. DUDANT 2. L. DESMET 3. M. OLIVIER 4. P. MARTIN 5. S. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ 6. E. HELLIN 7. J-B VIVIER	

B. Associations ou intercommunales autres que régionales où 1 seul membre du Collège est invité aux assemblées générales

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
2. LA TERRIENNE DE TOURNAI – MOUSCRON	1. (Collège)	1. G. COURTOIS		
3. S.W.D.E.	1. (Collège) <u>Conseil d'exploitation</u> 1. (Collège)	1. G. BOCQUILLON 1. G. BOCQUILLON		
4. S.A. HOLDING COMMUNAL	1. (Collège)	1. G. DUDANT		
5. ACADEMIE DE POLICE E. VAES	1. (Collège)	1. G. DUDANT		
6. NO TELE	1. (Collège)	1. M. MORY		
7. CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT DES VILLES ET DES PROVINCES	1 (Collège)	1. G. DUDANT		

8. SOCIETE TERRIENNE DE CREDIT SOCIAL DU HAINAUT	Clé d' Hondt 3 PS – 2 GO	1. G. DUDANT 2. G. COURTOIS 3. P. MARTIN 4. S. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ 5. M. MAHIEU		
9. TEC HAINAUT	1 (Collège)	1. G. DUDANT		
10. UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE	1 (Collège)	1. G. DUDANT		
11. WATERINGUE DE WIERS	1 (Collège)	1. G. BOCQUILLON		
12. WATERINGUE d'HOLLAIN-LAPLAIGNE	1 (Collège)	1. G. BOCQUILLON		
13. CROIX ROUGE DE BELGIQUE	1 (Collège)	1. M. MORY		
14. ASBL Maison du Tourisme de Wallonie Picarde	1 (Collège)	1. G. DUDANT		

C. Intercommunales régionales soumises au décret du 05/12/1996 – 5 représentants : 3 de la majorité, 2 GO

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
15. I.F.H.O.	5 (décret du 05.12.1996) Clé d' Hondt 3 PS – 2 GO	1. G. COURTOIS 2. M. HIROUX 3. M. DESMETTE 4. F. VERSCHEURE 5. S. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ		
16. IDETA	5 (décret du 05.12.1996) Clé d' Hondt 3 PS – 2 GO	1. G. DUDANT 2. G. BOCQUILLON 3. M. OLIVIER 4. J-B VIVIER 5. M. MAHIEU		
17. IPALLE	5 (décret du 05.12.1996) Clé d' Hondt 3 PS -2 GO	1. G. BOCQUILLON 2. P. MARTIN 3. A. DEGREMONT 4. M. MAHIEU 5. F. VERSCHEURE		
18. IGRETEC	5 (décret du 05.12.1996) Clé d' Hondt 3 PS – 2 GO	1. G. BOCQUILLON 2. M. OLIVIER 3. V. CEUNINCK 4. S. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ 5. J-B VIVIER		

19. ORES Assets (fusion IEH, IGH)	5 (décret du 05.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS– 2 GO	1. G. BOCQUILLON 2. M. OLIVIER 3. V. CEUNINCK 4. S. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ 5. E. HELLIN		
20. I.P.F.H. (CENEO)	5 (décret du 05.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS– 2 GO	1. G. DUDANT 2. M. MORY 3. A. DEGREMONT 4. S. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ 5. E. FARINEAU		
21. IMSTAM	5. (décret du 5.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS – 2 GO	1. L. DESMET 2. M. MORY 3. M. OLIVIER 4. C. LUCAS 5. E. FARINEAU		
22. PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT asbl	5 (décret du 05.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS – 2 GO Attention : 1/3 minimum de sexe opposé Asbl GAL (Groupe d'Action Local) : 2 représentants (un élu et un technicien)	1. L. DESMET 2. G. BOCQUILLON 3. M. OLIVIER 4. S. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ 5. E. HELLIN 1. G. BOCQUILLON 2. E. LEKOEUCHE	Echevin au Conseil d'Administration G. DUDANT	

23. ASBL centre local de Promotion de la santé du Hainaut Occidental	Echevin	1. M. MORY 1a. M. HIROUX		
24. ASBL Contrat de Rivière Escaut-Lys	Echevin	1. G. BOCQUILLON 1a G. DUDANT		
25. IMIO (Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle)	5 (décret du 05.12.1996) Clé d'Hondt 3 PS– 2 GO	1. G. DUDANT 2. G. COURTOIS 3. P. MARTIN 4. E. FARINEAU 5. J-B VIVIER		

D. LOGEMENT

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
26. SOCIETE DE LOGEMENTS DU HAUT ESCAUT	A.G. : 5 membres clé d'HONDT 3 PS– 2 GO Conseil d'administration 8 mandats « communes »	1. M. DESMETTE 2. M. OLIVIER 3. A. DEGREMONT 4. S. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ 5. F. VERSCHEURE	1. 2. 3.	

E. Associations dont le fonctionnement n'est assuré que grâce au subside de la ville

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
27. ASBL FOYER CULTUREL	Bourgmestre + 4 selon clé d'Hondt Bourgmestre + 2 PS – 2 GO Les membres peuvent être issus de la société civile	1. G. DUDANT 2. M. MORY 3. L. DESMET 4. 5.		
28. ASBL CENTRE DE JEUNES	A.G. 3 membres (2 PS + 1 GO) 1 échevin au Conseil d'Administration	1. M. HIROUX 2. P. MARTIN 3. E. HELLIN	1. L. DESMET	
29. ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI	6 associés Clé D'Hondt (3 PS + 2 GO + 1 CC)	1. G. COURTOIS 2. M. HIROUX 3. P. MARTIN 4. E. FARINEAU 5. C. LUCAS 6. S. BONNET		

30. Centre de Lecture Publique	4 représentants sur base de la Clé d'Hondt (2 PS, 2 GO) Le groupe politique non représenté sur base de la clé d'Hondt (CC) dispose d'un représentant avec voix consultative	1. L. DESMET 2. M. MORY 3. E. FARINEAU 4. S. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ 1. S. BONNET (voix consultative)	
--------------------------------	---	---	--

F. Organes internes (jury, concertation,...)

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
31. PRIX ARTISTIQUE	<u>Effectifs</u> Le Jury est composé de l'Echevin.e de la Culture, de deux conseillers de la majorité, deux conseillers de l'opposition et de spécialistes de l'art. (3 PS + 1 GO + 1 CC) <u>Suppléants</u> (décision commission culture du 03.06.2019) Pierre VARVENNE est Président d'honneur.	1. M. MORY 2. M. HIROUX 3. M. DESMETTE 4. F. VERSCHEURE 5. S. BONNET 1. L. DESMET 2. M. OLIVIER 3. V. CEUNINCK 4. E. HELLIN 5. pas de suppléant possible VARVENNE Pierre		

32. CONCOURS ART PUBLIC	4 conseillers (2 PS – 1 GO – 1 CC) + Président(e): Echevin(e) de la Culture	1. M. HIROUX 2. V. CEUNINCK 3. S. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ 4. S. BONNET 5. M. MORY		
33. MERITE SPORTIF	5 Echevin des sports + 4 conseillers (2 PS – 1 GO – 1 CC)	1. L. DESMET 2. M. HIROUX 3. M. DESMETTE 4. J-B VIVIER 5. S. BONNET		
34. COMMISSION AGRICOLE	5 Clé d'Hondt (3 PS – 2 GO)	1. G. BOCQUILLON 2. M. OLIVIER 3. V. CEUNINCK 4. M. MAHIEU 5. F. VERSCHEURE		
35. COMMISSION PARITAIRE LOCALE – COPALOC*	6 membres Clé d'Hondt (4 PS – 1 GO) Directeur Général	1. G. DUDANT 2. L. DESMET 3. M. DESMETTE 4. P. MARTIN 5. E. HELLIN 6. P. DETOURNAY		

36. CPAS - VILLE COMITE DE CONCERTATION (pour info)	4 (Collège) Bourgmestre de plein droit + 3 3 (CPAS) Président du CPAS de plein droit + 2	1. G. DUDANT 2. M. MORY 3. G. BOCQUILLON 4. M. HIROUX 1. G. COURTOIS 2. 3.		19/12/2024
37. CONCERTATION ET NEGOCIATION SYNDICALES (pour info)	3 Collège Bourgmestre de plein droit + 2 4 CPAS	1. G. DUDANT 2. G. BOCQUILLON 3. L. DESMET 1. 2. 3. 4.		19/12/2024
38. CCATM (commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité)	1 PS + 1 GO (1 eff. + 1 suppl.)	1. A. DEGREMONT 1a. V. CEUNINCK 2. F. VERSCHEURE 2a. J-B VIVIER		

G. Commission environnement

39. P.A.E.D.C. (Plan d'action énergie durable et climat)	5 (3 PS – 1 GO – 1 CC)	1. G. BOCQUILLON 2. M. OLIVIER 3. A. DEGREMONT 4. S. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ 5. S. BONNET		
--	---------------------------	---	--	--

H. Associations diverses

Organisme	Nombre de représentants	Représentants	Conseil d'Administration	Observations
40. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL	5 représentants (3 effectifs et 2 suppléants) Clé d'Hondt (2 PS – 1 GO effectifs et 1PS – 1 GO suppléants)	<u>Effectifs</u> 1. G. DUDANT 2. M. HIROUX 3. S. VINCENT MARTINEZ y LOPEZ <u>Suppléants</u> 1. P. MARTIN 2. M. MAHIEU		
41. COMITE D'ACCOMPAGNEMENT (VIGILANCE) AUTORISATION D'EXPLOITER CBR	3 (2 PS + 1 OPP) (s'arranger entre les 2 partis : 1 GO ou 1 CC)	1. G. DUDANT 2. V. CEUNINCK 3. F. VERSCHEURE		
42. COMITE D'ACCOMPAGNEMENT SODEMAF (port de Vaulx)	2 (COLLEGE ou expert)	1. G. DUDANT 2. E. LEKOEUCHE		

43. COMITE DES FETES				
44. COMMISSION COMMUNALE DE l'ACCUEIL	1 EFFECTIF au sein du Collège 3 EFFECTIFS et 3 SUPPLEANTS Désignés au sein du Conseil (2 PS – 1 GO) Désignés au sein du Conseil	1. M. MORY 1. M. HIROUX 2. P. MARTIN 3. E. HELLIN <u>Suppléants</u> 1. G. DUDANT 2. L. DESMET 3. E. FARINEAU		
45. COPROPRIETE LES REMPARTS	1 REPRESENTANT VILLE	1. G. DUDANT		

46. COPROPRIETE RESIDENCE DE LA POSTE	1 REPRESENTANT VILLE	1. G. DUDANT		
47. COPROPRIETE RESIDENCE EDOUARD SOURDEAU	1 REPRESENTANT VILLE	1. G. DUDANT		

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Déclaration de politique générale : présentation en séance.

Le Président rappelle que le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit que le Collège Communal soumet sa Déclaration de Politique Communale dans les deux mois de son installation. Il lit celle-ci devant l'assemblée :

« Chers citoyens,

Antoing s'engage résolument vers un avenir ambitieux et prospère en plaçant le bien-être, l'inclusion ainsi que la durabilité au cœur de ses priorités.

Conscients que les meilleurs projets naissent du terrain, nous avons placé les citoyens au cœur de notre processus de réflexion et de création, issu de nombreuses consultations citoyennes, où chaque voix a compté pour façonner une vision commune de l'avenir de notre belle entité.

Nous avons recueilli vos idées, vos besoins et vos suggestions, permettant ainsi d'élaborer des projets concrets, pensés par et pour les citoyens.

Nous serons vigilants à ce que chaque action que nous entreprendrons soit fédératrice, contribuant à renforcer les liens sociaux et à promouvoir un sentiment d'appartenance et de bien-être qui se diffusera à tous les habitants afin de bâtir une commune forte et dynamique où chacun se sent épanoui.

*Pour la mandature 2024-2030, la politique générale sera donc ancrée dans une démarche collaborative et participative, guidée par les principes de bonne gouvernance et de transparence en ayant pour objectif de faire d'Antoing, **une ville conviviale, attractive, inclusive, citoyenne et dynamique.***

Une Ville conviviale

Ré-enchanter l'espace public

Développer des espaces de détente dans tous les villages à destination de l'ensemble des générations ;

Intensifier la réfection des routes, des trottoirs et de l'égouttage et ce, dans tous les villages au travers de subsides ou sur fonds propres ;

Poursuivre la lutte contre les inondations et les coulées de boue en collaboration avec le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, la cellule GYSER, IPALLE et les agriculteurs ;

Mettre en place des aménagements de sécurité dans les villages et dans le centre-ville en collaboration avec les forces de police et les autorités compétentes ;

Optimiser l'entretien des infrastructures communales pour renforcer leur convivialité (espaces verts, cimetières,...), notamment à travers l'embauche de personnel ;

Créer un espace multiconfessionnel afin d'accueillir dignement les familles des proches disparus dans le respect des convictions philosophiques de chacun ;

Poursuivre la politique de réaménagement des cœurs de village en collaboration avec les citoyens ;

Recenser les sentiers et cibler ceux qu'il convient de maintenir et d'entretenir sur notre territoire au bénéfice de la population ;

Intensifier l'installation de Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire communal afin de poursuivre la politique de prévention en matière de déchets et la lutte contre les dépôts sauvages ;

Encourager les aménagements verts dans les projets publics et privés afin de lutter contre l'imperméabilisation des sols ;

Instaurer un plan pluriannuel de curage des fossés ;

Intégrer une plateforme de recensement des problèmes dans le but d'améliorer la propreté publique ;

Sensibiliser les citoyens à leurs obligations en matière d'entretien des trottoirs et filets d'eau via des campagnes d'information diffusées sur les canaux de communication de la ville ;

Poursuivre la pose de compteurs intelligents dans l'ensemble des bâtiments communaux pour une meilleure gestion de l'eau via le programme EASYCONSO de la Société Wallonne des Eaux.

Sécurité

Finaliser le projet du nouveau commissariat de proximité d'Antoing afin d'offrir des conditions de travail de qualité à nos policiers et garantir un accueil optimal du public ;

Poursuivre l'installation de caméras de surveillance, notamment dans les villages de l'entité pour lutter contre les vols et les incivilités ;

Accentuer la politique de répression contre les incivilités via les interventions de l'agent constatateur ;

Inciter au développement de Partenariats Locaux de Prévention (PLP) afin de signaler des agissements suspects et accroître le sentiment de sécurité général du citoyen.

Urbanisme, aménagement du territoire et mobilité

Poursuivre l'intégration de la mobilité douce dans les projets à venir et encourager leur utilisation ;

Maintenir le fonctionnement des comités d'accompagnement afin de s'assurer du respect des règles précisées dans les permis d'exploitation des industriels ;

Améliorer la qualité et la convivialité des espaces publics dans les villages ;

Définir les centralités de la commune dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Développement Communal ;

Poursuivre la reconversion des friches encore présentes sur le territoire communal afin d'assainir l'espace public ;

Maintenir la prise en considération des avis émis par la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) sur les projets analysés par ses membres ;

Finaliser les aménagements des quartiers de la Marlière et de la Pêcherie pour créer des zones de vie attrayantes pour de futurs habitants ;

Réguler et limiter l'envergure des projets immobiliers à venir sur l'entité afin de préserver le caractère rural et convivial de l'entité et éviter de la transformer en cité-dortoir ;

Santé

Permettre à chaque citoyen d'accéder à des soins de santé proches et de qualité en maintenant le centre de consultations médicales généralistes sur notre territoire et encourager les initiatives privées existantes et celles qui pourraient voir le jour ;

Sensibiliser et informer la population sur les enjeux de santé publique : santé mentale, obésité, cancers, ... à travers des conférences gratuites organisées en collaboration avec des spécialistes de la santé ;

Poursuivre les contrôles de la qualité de l'air via l'utilisation de capteurs placés sur l'entité ;

Mettre en place un partenariat avec le projet « Citoyen, en mouvement pour ma santé » afin d'offrir aux citoyens, porteurs d'une affection chronique ou soucieux de favoriser un vieillissement en bonne santé, la possibilité de pratiquer une activité physique hebdomadaire à proximité de leur domicile.

Bien-être animal

Prévoir le financement de la campagne de stérilisation annuelle des chats ;

Poursuivre la lutte contre les nuisibles via l'acquisition de pièges innovants et plus respectueux des animaux ;

Maintenir le soutien financier aux apiculteurs de l'entité dans le cadre du piégeage des frelons asiatiques.

Patrimoine

Entretenir et promouvoir notre patrimoine local, contribuer à sa mise en valeur et son accessibilité ;

Mise en place d'une surveillance régulière des bâtiments et sites patrimoniaux pour prévenir leur détérioration ;

Prévoir la restauration des éléments patrimoniaux marquants de l'entité.

Une Ville attractive

Économie locale

Poursuivre les actions chèque « famille », Anto'chèques ainsi que les autres mesures existantes pour favoriser les achats dans les commerces de l'entité ;

Optimiser l'organisation du marché hebdomadaire afin de pérenniser la présence des marchands actuels et d'en attirer de nouveaux à travers une tarification plus attractive des emplacements ;

Mettre en place des incitants, notamment la location de bâtiments communaux à un tarif réduit, pour favoriser l'implantation de nouveaux commerces ;

Améliorer la communication des événements et des activités associatives qui se déroulent sur l'entité par la création d'un agenda en ligne ;

Mettre en place des actions en collaboration étroite avec les commerçants de la commune afin de renforcer leur attractivité ;

Concrétiser la mise en place de la Zone Delta en collaboration avec l'intercommunale IDETA et favoriser l'implantation de petites et moyennes entreprises ;

Collaborer avec les entreprises locales, le CPAS et le Forem afin de favoriser la formation et l'emploi de citoyens de l'entité ;

Mettre en place une niche entrepreneuriale afin de permettre l'implantation de nouvelles sociétés sur l'entité ;

Fiscalité

Maintenir les taxes à leur niveau actuel, ainsi que la distribution gratuite des sacs poubelle à la population ;

Maintenir l'équilibre budgétaire de la Ville et du CPAS par une gestion prudente et responsable des finances dans le respect des réglementations en vigueur ;

Une Ville inclusive

Collectivité forte et solidaire

Poursuivre la mise en place d'actions solidaires à travers le Plan de Cohésion Sociale ;

Poursuivre et renforcer le soutien de la Ville au CPAS afin qu'il puisse mener et diversifier l'offre de services proposée aux citoyens ;

Renforcer les synergies entre la Ville et le CPAS ;

Créer une Régie des Quartiers afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi ;

Créer, au sein de la Résidence « Le Moulin », une extension MRS (Maison de repos et de soins) ainsi qu'un accompagnement spécifique pour les soins palliatifs ;

Soutenir la Commission Communale Consultative de la Personne Handicapée et le Conseil Consultatif des Aînés dans la réalisation de leurs projets ;

Maintenir la personne handicapée au cœur des projets à venir ;

Lutter contre l'isolement des aînés en créant notamment des activités intergénérationnelles diversifiées (culturelles, sportives,...) lors desquelles jeunes et seniors pourront se rencontrer et échanger ;

Maintenir les actions en faveur de la personne handicapée afin d'obtenir à nouveau le label Handicity.

Logement

Affilier la commune à une Agence Immobilière Sociale afin de lutter contre les immeubles inoccupés et proposer une offre de logement accessible au public fragilisé ;

Poursuivre la lutte contre les marchands de sommeil et les problèmes d'insalubrité des logements ;

Créer des logements « tremplin » ainsi que des logements adaptés aux besoins spécifiques de nos aînés afin de leur permettre de rester le plus longtemps possible dans leur domicile ;

Renforcer les incitants financiers en faveur des citoyens qui réalisent des travaux d'amélioration énergétique de leur(s) bâtiment(s) ;

Poursuivre la politique de diminution de la consommation énergétique des bâtiments communaux ;

Mettre en place un programme de rénovation et d'entretien du parc de logements communaux ;

Créer des permanences « logement » ouvertes aux citoyens afin de les accompagner en la matière ;

Maintenir la collaboration avec la Société de Logements du Haut-Escaut en matière de logements publics.

Une Ville citoyenne

Citoyenneté

Créer un accueil convivial des nouveaux habitants et leur présenter en détail les services et commerces présents sur l'entité ;

Poursuivre les aides financières et matérielles fournies au tissu associatif de l'entité ;

Maintenir un budget participatif annuel afin que les citoyens puissent continuer à être acteurs directs de l'avenir de notre entité au travers de projets présentés et désignés par eux-mêmes ;

Créer des consultations citoyennes en ligne pour recueillir les avis des citoyens sur des projets de grande ampleur et/ou ayant un impact budgétaire important ;

Poursuivre l'organisation des différents conseils consultatifs dans lesquels les citoyens exercent une participation active et rendent des avis qui seront pris en compte par les autorités communales ;

Mettre en place des forums citoyens de manière annuelle durant lesquels les citoyens pourront interagir avec les responsables politiques sur les initiatives communales en cours ou à venir ;

Finaliser les projets de maison de village de Fontenoy et de Péronnes afin qu'elles puissent accueillir les activités des associations et des citoyens de l'entité ;

Relancer le Conseil Communal des Enfants afin de développer de manière active l'apprentissage de la citoyenneté et les impliquer directement dans la vie de leur commune.

Enseignement et petite enfance

Maintenir la qualité de l'accueil proposé par la crèche « Les P'tits Mousses » ;

Étendre et moderniser les infrastructures scolaires communales en fonction de leurs besoins spécifiques ;

Sécuriser au maximum les accès et abords des établissements scolaires de l'entité, tous réseaux confondus ;

Financer l'acquisition du matériel scolaire nécessaire pour faciliter l'apprentissage des élèves ;

Poursuivre l'initiation aux langues dans les écoles ;

Maintenir les synergies entre les écoles, les acteurs locaux du domaine socio-culturel et la Maison des Jeunes d'Antoing ;

Acquérir un minibus ou un moyen de déplacement équivalent pour faciliter le transport des enfants en intra-muros vers les infrastructures scolaires, culturelles ou autres ;

Maintenir, pour les élèves, la distribution des repas chauds sains et variés à un prix réduit afin de les rendre abordables ;

Prolonger la convention avec l'Eco-resort « Your Nature » afin de garantir l'accès à la piscine et aux cours de natation pour l'ensemble des écoliers tous réseaux confondus.

Jumelage et relations internationales

Entretenir les liens forts du jumelage entre les villes sœurs de Crépy-en-Valois (France), Zell-Mosel (Allemagne) et Plonsk (Pologne) via des projets sportif et culturels ;

Relancer les rencontres inter-villages entre Fontenoy et les Fontenoy(ois) de France ;

Poursuivre la coopération internationale avec le Bénin.

Communication et numérique

Engager un(e) chargé(e) de communication afin d'assurer la transmission des informations de la commune vers les citoyens de manière fluide et transparente à travers les différents canaux de diffusion de l'administration ;

Améliorer la retransmission en direct des conseils communaux pour garantir la transparence des débats au public ;

Poursuivre le développement de l'application « Antoing Tourisme » pour fournir des renseignements actualisés sur les services de la Ville, les commerces, les événements locaux et les annonces importantes au public ;

Redynamiser le contenu du bulletin communal dans lequel sont communiquées les informations relatives à la vie de l'entité ;

Poursuivre l'installation de bornes d'information dans les endroits stratégiques de la ville et des villages pour faciliter la transmission d'informations importantes.

Une Ville dynamique

Sport

Maintenir le soutien envers les clubs sportifs, notamment au travers du maintien des subsides annuels qui leur sont alloués ainsi que les aides en service ;

Poursuivre l'organisation du Mérite Sportif ;

Accompagner les différents clubs sportifs actifs sur l'entité afin de maintenir la diversité et la qualité de l'offre sportive présente sur l'entité ;

Obtenir le label deux étoiles décerné par l'Adeps dans le cadre du projet « Commune sportive » ;

Encourager la pratique du sport en organisant avec les clubs de l'entité une journée découverte à l'attention de la population ;

Implanter un parcours sportif avec des modules adéquats sur l'entité avec la coopération de professionnels du sport ;

Réorganiser une journée de présentation du Handisport en collaboration avec les centres actifs sur le territoire communal.

Jeunesse

Finaliser le déplacement de la Maison des Jeunes d'Antoing au sein du bâtiment de l'ancienne gendarmerie ;

Encourager et soutenir la réalisation d'œuvres de Street Art encadrées par la Maison des Jeunes d'Antoing ;

Renforcer les aides fournies à la Maison des Jeunes afin de maintenir et étendre les activités proposées et de développer une Citoyenneté – Responsable – Active – Critique – Solidaire (CRACS) ;

Créer un Conseil Consultatif des Jeunes afin de recueillir leurs idées et renforcer leur rôle participatif au cœur de notre entité ;

Poursuivre l'organisation des Plaines de jeux ainsi que les activités réalisées par l'accueil extrascolaire ;

Culture

Promouvoir les activités culturelles et artistiques locales via le maintien et la création de festivals, d'expositions et de résidences d'artistes ;

Relancer le concours d'Art dans la ville et les villages ;

Poursuivre le financement du contrat-programme du Foyer socioculturel afin de garantir l'organisation des ateliers et des événements à destination d'un large public ;

Soutenir financièrement la bibliothèque et la ludothèque d'Antoing afin de maintenir leur accessibilité et leurs activités à destination du plus grand nombre ;

Mettre en place une reconnaissance en faveur des personnes qui ont marqué l'histoire de notre commune ;

Festivités & Tourisme

Promouvoir un tourisme de qualité, respectueux de l'environnement et du cadre de vie des riverains et évaluer l'impact environnemental de tout nouveau projet, ainsi que des activités existantes ;

Organiser la Fête de la musique avec des artistes locaux et relancer un carnaval sur l'entité ;

Créer de nouvelles festivités et réévaluer celles qui sont existantes afin de renforcer l'attractivité de la commune et dynamiser son quotidien (fête de l'eau, guinguettes,...) ;

Poursuivre le projet du centre d'interprétation de la pierre fin de mettre en avant le passé industriel de la ville ;

Développer deux axes touristiques supplémentaires via la mise en avant de la bataille de Fontenoy et le patrimoine lié à l'eau ;

Renforcer le développement des activités respectueuses de l'environnement, comme des randonnées, des balades à vélo, ...;

Mettre des moyens de mobilité douce à disposition des touristes pour leur faire découvrir notre entité ;

Renforcer les synergies entre les différents acteurs touristiques qui gravitent autour du Grand Large de Péronnes pour en faire un pôle attractif fort dans la région ;

Mettre en place des parkings, des aires de pique-nique, et des zones de repos pour les touristes. »

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale ne pas avoir eu accès au document. Le Président précise que cette déclaration reprend les intentions politiques qui devront ensuite être traduites en objectifs et actions dans le plan stratégique transversal. S'agissant d'un point de l'ordre du jour, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime que ce document aurait dû être mis à disposition. Le Président propose que ce point puisse être débattu lors du prochain Conseil.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Finances communales

a) Dotation et dotation complémentaire 2025 à la zone de Police

La dotation communale de base s'élève à 1.121.262,51 €, et la dotation communale complémentaire à 19.794,72 €.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que, comme dans d'autres dossiers, la situation financière de la zone de police est inquiétante. La zone de police, c'est 36 millions de budget dont 30,6 millions en dépenses de personnel. Ce budget a augmenté de 10 % en deux ans. Les marges et dépenses à compresser sont quasiment inexistantes. Il y a

2,5 millions d'euros en frais de fonctionnement et la même somme en emprunts. On paie aujourd'hui des décisions du passé notamment la construction de l'hôtel de police à Tournai Ville. Ce bâtiment n'a que 20 ans et a coûté 10 millions d'euros à l'époque. Il avait été financé par l'ensemble de la zone. 20 ans plus tard, on reconstruit, c'est effarant. On a fait la même bêtise en construisant notre centre administratif car on aurait pu y intégrer la police. On va le faire maintenant mais cela engendrera un surcoût. On sait que la situation va continuer à se dégrader car on n'a pas la capacité d'engager davantage d'effectifs malgré les besoins criants. Les chiffres donnent le tournis. Maintenant que l'opposition est représentée au sein du Conseil de police, elle ne manquera pas de rappeler les besoins d'Antoing qui sont, certes, bien moins importants que la Ville de Tournai. Le Président rappelle que les travaux du futur commissariat central sont aussi dus à l'évolution de la législation en la matière des flux de personnes et à la Loi Salduz. Le bâtiment actuel a été construit à la suite de la fusion des services de police et de gendarmerie dans un timing délicat. Pour le commissariat d'Antoing, c'est bien la zone qui prendra les frais en charge. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que ce nouveau commissariat coûtera plus cher que s'il avait été intégré directement au projet de centre administratif. C'est une erreur politique comme la construction de ce commissariat central il y a 20 ans.

Par 11 voix pour et 8 abstentions (Groupes GO et CC), le Conseil approuve ce point.

- b) Budgets ordinaire et extraordinaire 2025 assortis du rapport financier (présentation en séance). Une commission finances élargie a eu lieu le lundi 20 janvier 2025 à 18 heures.

Le Président précise, qu'au niveau du budget ordinaire, plusieurs augmentations significatives sont à signaler par rapport au budget adapté de 2024 :

- dépense du personnel + 11,8 % (embauche de nouveaux membres, indexations, évolutions barémiques,...) ;
- dotation à la Zone de Police + 2,00 % ;
- dotation au CPAS + 2,37 % (couverture partielle de l'index salarial,...) ;
- dotation à la Zone de Secours + 60,33 % (liée au déficit global du budget de 5.220.000,00 €).

Cela nécessite de faire appel au crédit spécial de recettes à hauteur de 212.000 euros ainsi qu'à puiser dans le fonds de réserve ordinaire d'un montant de 151.810,07€ pour équilibrer le budget qui se chiffre à 15.622.858,23€ à l'exercice propre. Il convient donc d'adopter une attitude prudente quant à l'avenir d'autant que la recette issue de la dotation du fonds des communes pourrait être revue à la baisse par le gouvernement wallon.

Au budget extraordinaire, notons plusieurs investissements majeurs tels les projets d'amélioration énergétique des bâtiments (écoles de Péronnes, Bruyelle et Fontenoy, foyer socioculturel, salle du Scaldis, complexes sportif de Bruyelle et Antoing) pour un total de 2.608.281€ ; les travaux d'amélioration de voiries (Chemin du Mazy, rue de la Station, Placette du Nouveau Jeu, rue du Large) pour un montant de 2.200.912,98€ ; les travaux du parking de déstasse à Péronnes (600.000€), l'acquisition d'un minibus pour les transports scolaires et extra-scolaires (180.000€), le remplacement du système d'éclairage du terrain de foot (200.000€) ainsi que les investissements liés au skatepark (235.000 euros). Ces montants représentent un coût total de 6.024.193,98€ du budget total à l'exercice propre

chiffré à 8.791.074,90€ soit environ 68% dudit total. Il est important d'indiquer que la plupart de ces projets sont financés via diverses sources de subsides.

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur Saverio CIAVARELLA, Directeur financier. Ce dernier précise que le budget reprend l'estimation précise de toutes les recettes et de toutes les dépenses susceptibles d'être effectuées durant l'exercice financier. Celui-ci répond à divers principes : l'annualité (contrairement à ce qui peut se faire dans des sociétés commerciales et privées, c'est l'année civile qui est prise en compte), l'unité (nous avons un seul budget, une seule comptabilité et une seule encaisse), l'universalité (ce budget reprend toutes les dépenses et toutes les recettes y compris celles qui résulteraient d'imprévus), la spécialité (chaque article budgétaire est, tant dans son libellé que dans son montant, limité) et l'équilibre budgétaire (imposé depuis 2015). Le service ordinaire reprend l'ensemble des recettes et des dépenses qui se produisent une fois au moins au cours de chaque exercice financier et qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement réguliers. Il y a 3 types de recettes : les recettes de prestations (par exemple les loyers de notre patrimoine immobilier), les recettes de transfert (par exemple les revenus provenant des taxes sur l'immobilier) et les recettes de dettes (intérêts sur les placements ou des dividendes versés par une intercommunale). De même, il existe 4 types de dépenses : les dépenses de prestations (charges de personnel), les dépenses de fonctionnement (ce qui permet d'avoir du matériel de bureau, du carburant dans les véhicules), les dépenses de transfert (vers d'autres institutions telles les zones de police et de secours ou encore le CPAS) et les dépenses de dettes (remboursement du capital et des intérêts de nos emprunts). Le service extraordinaire reprend l'ensemble des recettes et des dépenses qui affectent directement et durablement le patrimoine communal à l'exclusion de son entretien courant. Ce service comporte 3 types de recettes : les recettes de transfert (subsides provenant d'autorités supérieures), les recettes d'investissements (comme la vente d'un bâtiment) et les recettes de dettes (contraction d'un emprunt). Il comporte également 3 types de dépenses : les dépenses de transfert (un subside à une Asbl par exemple), les dépenses d'investissements (construction d'un bâtiment) et les dépenses de dette (souscription d'un emprunt permettant de financer un investissement).

En ce qui concerne le budget 2025, Monsieur CIAVARELLA précise que son résultat budgétaire, à situation inchangée, se clôturerait avec un mali de 375.240,13 € qui serait absorbé par le résultat global. Les dépenses de personnel s'élèvent à 5.873.452 € soit une augmentation de 324.338 € par rapport au budget initial de l'année précédente. Pour les dépenses de fonctionnement, on constate un tassement. Les dépenses de transfert augmentent de 141.692 €. Les dépenses de dettes se tassent également. A l'exercice propre, l'ensemble des dépenses atteint 15.622.858 € soit une hausse de 329.264 € par rapport à l'initial de 2024. Avec les années antérieures, on atteint un montant de dépenses de 15.998.098 €. Au niveau des recettes, les recettes de prestation atteignent 1.258.260 € soit une hausse de 211.058 €. Les recettes de transfert s'élèvent à 13.937.276 € (en hausse de 371.834 €). Les recettes de dettes se tassent. Les prélèvements, à hauteur de 151.810 €, permettent d'équilibrer l'exercice propre. L'extraordinaire comporte plus de 70 projets pour un montant total de plus de 9 millions d'euros dont 1.454.871,45 € (Fonds de Réserve Extraordinaire - FRE), 5.888.731,51 € (Emprunts) et 1.898.540,08 € (Subsides).

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ demande que la méthode de travail soit revue et que la commission ait lieu la semaine précédant le Conseil afin que l'administration aie le temps de répondre aux questions posées et aux conseillers d'examiner ces réponses. Ce budget a été reçu le mercredi vers 19 h et semble avoir été terminé dans la précipitation. Plusieurs points sont restés sans réponse notamment une balance financière de la crèche communale. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ajoute que son groupe n'est pas d'accord sur la proposition du Collège qui vise à engager du personnel supplémentaire car

nous sommes dans une phase de prudence. Les augmentations considérables des dotations à la zone de secours et à la zone de police font froid dans le dos. Pour l'engagement au service travaux, il est clair que notre employé est surchargé et cet emploi à $\frac{3}{4}$ temps est totalement justifié mais pas à la communication où le personnel en place fait très bien son travail. Cela avait déjà fortement crispé les discussions autour de la table, autant éviter que cela ne se reproduise. L'opportunité d'utiliser des flexi-jobs ne doit pas être ou devenir une habitude. La proposition vise un travail bien précis dans nos cimetières et un membre du personnel communal récemment pensionné, mais cela reste un emploi précaire qui ne doit pas devenir la règle dans un pouvoir public. Par ailleurs, il n'y a, à nouveau, aucune nomination prévue dans notre personnel. Le chef du service technique, qui va nous quitter prochainement après une carrière complète à la commune, n'a jamais été nommé et c'est regrettable. Par rapport à l'emploi du Directeur Financier, tout le monde autour de cette table était ravi de voir ce poste commun Ville/CPAS mis en place. Hélas, on apprend qu'il va passer à un régime de travail moindre. Va-t-on récupérer les sommes qui nous échappent ? La quote-part pour le centre administratif qui s'élève désormais à plus de 545.000 € ne peut être passée sous silence. La dotation à la zone de secours passe de 197.000 à 340.000 €. Leur trésorerie serait vide et leur fonds de réserve quasiment épuisé ce qui n'augure rien de bon pour l'avenir. La dépense au niveau de l'enseignement communal atteint plus de 1.205.000 € pour des recettes de l'ordre de 229.000 € soit un bon million de dépenses nettes. Aucune commune de notre gabarit ne met autant d'argent dans son enseignement. Il s'explique notamment par des salaires (410.000 €) sur fonds propres. C'est un plus pour les enfants mais c'est un luxe aussi. Il est anormal de mettre autant d'argent dans l'enseignement. La location des containers atteint cette année la somme de 32.000 €. Depuis qu'ils sont loués, les travaux tant à Fontenoy qu'à Calonne auraient déjà pu être réalisés et offrir une meilleure qualité d'infrastructures. Les recettes baissent globalement d'environ un million, c'est très interpellant. La taxe de séjour est manifestement gonflée de manière volontaire. On passe en effet de 24.000 € budgétés en 2024 à plus du double en 2025. On peut espérer que le secteur va mieux fonctionner mais là c'est présomptueux. Au niveau des taxes, on a relevé par le passé celle relative aux carrières mais n'y en a-t-il pas d'autres qui mériteraient de s'y attarder comme la sucrerie ? En matière de loyers, on peut s'étonner que les revenus soient moindres. Le Groupe GO votera contre ce budget ordinaire et demande si la majorité peut assurer qu'elle n'augmentera pas les taxes à l'avenir ?

Au niveau de l'extraordinaire, Monsieur VIVIER regrette que le budget ne prévoie rien pour améliorer les conditions de travail du Conseil Communal. Ce budget comporte environ 70 projets. Il y a un manque de cohésion. Un ancien Ministre et Bourgmestre disait qu'un dossier mis à l'extraordinaire devait aboutir dans les 3 ans. Si ce n'est pas le cas, c'est qu'il présentait un problème soit de finition soit d'engagement. Quand on voit ici le nombre de dossiers repris en exercices antérieurs, cela pose question. Il faudrait un fil conducteur dans ce budget. Au niveau des exercices antérieurs, on va enfin arriver à la fin de la réfection des rues Paillard et Vezonchaux, idem pour le Chemin du Masy. N'oublions pas que ces voiries sont concernées par des problèmes d'inondations. La rue du Large doit être étudiée en lien avec le projet de piste cyclable traversant le village de Péronnes et reprise au PCDR. La rue de la Station et la Placette du Nouveau Jeu doivent tenir compte des problèmes de parking dans les environs proches et notamment au Stade. En ce qui concerne le Scaldis, on dirait que les choses avancent enfin, bien qu'on en parle depuis 15 ans. Le parking de Péronnes doit être vu globalement avec tous les acteurs actifs autour du Grand Large. Une réunion plénière est prévue prochainement, c'est tant mieux. Les rénovations de maisons à la Crinquaine et au Clos du Bailly prévoient un investissement de 60.000 € chacune, c'est bien mais il ne faut pas oublier que ces maisons sont louées à prix très bas, une indexation ne serait pas superflue. Le parking pour camions, annoncé lors

d'une remise de vœux par le Directeur général et l'ancien Bourgmestre, ne figure plus dans ce budget et semble mis aux oubliettes. Monsieur VERSCHEURE avait pourtant proposé de le déplacer vers un lieu plus adéquat. Au niveau de l'acquisition de véhicules, c'est le loto. Le minibus sera sponsorisé comme publié sur les réseaux sociaux. Pourtant, le Conseil doit d'abord donner son aval budgétaire avant que le Collège ne lance un marché public pour concrétiser l'achat. 40.000 € sont enfin prévus pour de la signalisation comme demandé depuis deux ans. Il faudrait penser à y inclure les panneaux informatifs autour du Grand Large. Pour les plaines de jeux, un budget avait été dégagé en urgence avant octobre dernier et un montant est à nouveau budgété en 2025 mais c'est un peu brouillon. Les lieux pour accueillir ces aires de jeux ne semblent pas être définis dans tous les villages. Il faudrait aussi penser à mettre des éléments adaptés pour les adultes à proximité de ces aires. Les travaux pour améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments sont pour le moins justifiés dans les trois écoles et le Foyer socioculturel (en y incluant le centre de lecture publique). Pour ce dernier, on atteint presque 600.000 € mais cela en vaut la chandelle. Par contre, les investissements dans les complexes Willy Mahieu et Roger Hecq sont tels que l'on pourrait se poser la question par rapport à une démolition/reconstruction. Pour le skate-park, on atteint 155.000 € pour le bâtiment et 80.000 € pour les modules. Comme dit précédemment par Monsieur CHEVALIER, il faudra être attentif aux riverains. Pour le Master Plan, on remet 90.000 € mais Monsieur VIVIER insiste pour qu'il y ait un fil conducteur dans les investissements. 133.000 € sont consacrés à la gestion des coulées de boues et inondations, il est temps de se mettre au travail. On parle aussi du quartier de la Marlière depuis 15 ans, 1.600.000 € y sont consacrés, on verra l'évolution. Pour avoir contacté l'étude du Notaire au sujet des Remparts, Monsieur VIVIER précise que le problème se situait apparemment au niveau du Syndic qui avait du mal à avoir les signatures de tout le monde et le projet d'acte a semble-t-il dû être revu plusieurs fois pour diverses raisons. Quant à la Zone Delta, plus de nouvelles. Pour les petites dépenses (installations de DEA, achat d'un container sanitaire, achat de terres pour lutter contre les coulées de boues), on ne peut que les approuver. L'achat de nombreuses tonnelles est prévu, il faudra en prendre soin. En conclusion, l'état des finances n'est pas au mieux, les vaches grasses sont derrière nous. On parle de 9 millions mais avec un taux de subsides bien moindre qu'avant. Au niveau du patrimoine, on a bien vendu mais pas acheté et de l'entretien est prévu. Pour l'avenir, la prudence est de mise car les finances sont proches d'être dans le rouge.

Monsieur BONNET signale qu'il faut être prudent lorsque l'on parle d'un déficit d'un million d'euros dans l'enseignement car, dans le budget communal, tout ce qui est en lien avec l'enseignement s'y retrouve. Il faut savoir que le taux d'occupation des écoles est de 50 % enseignement, 50 % accueil extrascolaire. Les subsides obtenus pour l'enseignement ne couvrent en rien l'accueil extrascolaire. Les écoles sont également occupées pour les plaines de jeux. Là aussi, les recettes ne viennent pas compenser les dépenses à l'article 722 du budget. Idem pour les engagements sur fonds propres où l'on ne distingue pas le temps consacré à l'enseignement du reste. Dans l'autre sens, le travail effectué par la main d'œuvre communale dans nos écoles n'est pas non plus valorisé au 722 dans les dépenses. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que son propos n'est pas de critiquer l'enseignement mais d'attirer l'attention sur les secteurs considérés comme « moins essentiels » et dans lesquels on réduira les moyens si le contexte financier l'impose. Si tel devait être le cas, c'est dans la culture et l'enseignement que les premières économies seront réalisées.

Monsieur BONNET donne lecture de son analyse du budget 2025 :

« Ce budget 2025 est le premier de la législature est en ce qui me concerne je le qualifierai d'inquiétant !

Le budget ordinaire tel que présenté acte un boni présumé en 2025 de 422.866,82 €, MAIS... pour comprendre ce boni il faut remonter en 2023, où le compte se termine avec un boni de 1.162.924,12 € on constate dans le budget 2024 après adaptation que nous avons un boni présumé de 798.126, 95. Autrement dit nous sommes allés 300.000,00 en 2023 pour équilibrer les dépenses. Ces 798.126,95 de boni en 2024 se retrouver dans les recettes de 2025, c'est-à-dire que nous sommes allés chercher en 2024, 370.000 euros pour équilibrer le budget sans le report nous aurions donc un déficit de 370.000 euros ! On constate également le recours au crédit spécial, c'est-à-dire une recette fictive qui pour le moment n'existe pas pour son montant maximum soit 212.000 euros. Si on ajoute à cela les 370.000 euros nous sommes à 582.000 de déficit. S'ajoute à cela le prélèvement du fonds de réserve c'est-à-dire le bas de laine de la ville pour un montant de 152.000 euros. Soit un total de 734.000 euros.

De manière générale le budget 2025 tel que dressé montre que les recettes de la ville diminuent...

2023 : 18.036.745

2024 : 17.239.711 (- 800.000)

2025 : 16.420.985 (- 800.000)

On constate aussi dans le budget que la ville fait des efforts au niveau des dépenses

2023 : 16.873.821

2024 : 16.441.771 (400.000)

2025 : 15.998.098 (400.000)

Le budget extraordinaire tel que présenté montre un boni de 2.662.922,57 €, dans le tableau budgétaire récapitulatif des projets extraordinaires et de leur voies et moyens on peut constater la prévision de 9.217.551,33 euros dont 1.536.562,59 sur le fonds de réserve, 1.898.540,08 euros de subsides et 5.948.731,51 euros d'emprunt !!!! Après ces opérations, la prévision du solde du fonds de réserve sera de 55.172,75 euros soit plus aucune marge de manœuvre !

Dans ce budget on constate d'impressionnants travaux énergétiques tel que :

- 615.000 euros pour le foyer et la bibliothèque ;*
- 729.000 euros pour le complexe Willy Mahieu ;*
- 234.000 euros pour le complexe Roger Hecq ;*

Ces projets seront payés 50% avec des subsides et 50% avec des emprunts... n'oublions pas que quand la ville va chercher des subsides, il s'agit aussi d'argent public, ne serait pas plus cohérent parfois de se renseigner sur une reconstruction des infrastructures sportives !

L'avenir d'Antoing ne se semble plus être aussi beau que ce que nous avons pu connaître... Les zones de secours et de Police ne vont faire qu'augmenter et le fonds de réserve du CPAS devra être reconstitué comme l'a signalé M. Courtois en commission des finances sans quoi l'avenir de cette institution deviendra préoccupant. J'en profite pour vous demandez de prévoir dans les prochains budgets, l'indexation de la dotation du CPAS. Cette institution supporte majoritairement des dépenses indexées et l'équilibre budgétaire devient compliqué.

Je conclurai mon intervention non pas sur un mot politique, mais en reprenant les mots d'introduction du directeur financier dans le budget, celui-ci acte :

« Antoing a encore la chance d'avoir une situation financière correcte, mais jusqu'à quand ? Les principales dotations paracommunales (CPAS/Police/Secours) sont en augmentation non négligeable ! La masse du personnel va encore augmenter suite à un prochain index ; la dette va elle aussi augmenter suite à des consolidations d'emprunts. Fort heureusement, les recettes liées aux trois taxes (Auto IPP PRI) sont en augmentation par rapport à 2024 car le fonds des communes se tasse ! il faudra espérer, courant de

l'exercice, ne pas recevoir de mauvaises nouvelles annonçant des diminutions sur les réserves ordinaires.

L'équilibre de notre budget est assuré par l'intégration d'un crédit spécial de 212.000 euros et de +/- 152.000 euros de prélèvement sur notre réserve ordinaire. Cette année, la prudence restera le fil conducteur du budget de 2025 car sans recettes complémentaires engendrer davantage de dépenses risque d'anéantir notre fonds de réserve ordinaire et restreindre très fortement les marges de manœuvres... » »

Monsieur VERSCHEURE signale que tout augmente dans tous les domaines sauf, semble-t-il, dans les loyers des logements communaux. A l'article 923/163-01 du budget ordinaire, la recette était de 214.000 € en 2023 et 210.000 € en 2024. Le Président rappelle que les loyers ne pouvaient pas être indexés si le propriétaire ne disposait pas d'études PEB récentes pour ses bâtiments. Ces études ont été commandées auprès d'IPALLE. Une bonne partie d'entre elles ont été reçues et les indexations vont pouvoir avoir lieu en fonction des résultats (la lettre accordée au niveau PEB atteint par un immeuble définit le montant maximum d'indexation de loyer autorisé). A la question de Monsieur VERSCHEURE, le Président précise qu'un accord a été trouvé avec la Province de Hainaut pour la mise à disposition gratuite d'un indicateur-expert afin de finaliser la mise à jour des revenus cadastraux de notre entité.

Le Président tient à remercier le personnel du service des finances et le Directeur Financier pour le travail accompli. La révision de la taxe sur la sucrerie via IGRETEC est une piste à explorer. La carrière de Bruyelle va augmenter son activité au fil du temps et des recettes complémentaires devraient y être associées. La zone de secours est dans une situation financière extrêmement compliquée avec un déficit de 5,2 millions d'euros. Cette situation ne plaît à personne et un plan d'action visant à réduire ce déficit est à l'étude. La part des communes est extrêmement et anormalement élevée dans cette structure mais la sécurité n'a pas de prix. Au niveau du bien-être du personnel, l'arrivée tardive des convocations est liée à une demande de l'ouvrier qui désirait aller récupérer ses enfants avant de faire la distribution, demande qui a donc été acceptée. Au niveau des embauches de personnel, tout le monde est d'accord sur le fait qu'elle est amplement justifiée au niveau du service des travaux. La personne qui sera engagée s'occupera en outre de la planification d'urgence. En ce qui concerne le mi-temps en communication, le Président se dit interpellé par les propos tenus car l'opposition se plaint très régulièrement d'un manque de communication au niveau de la commune. Quant au flexi-job, il vise à pouvoir renforcer l'équipe en cas d'exhumation et tout le monde connaît, autour de la table, la pénibilité de ce travail et l'expertise de notre ancien fossoyeur. Au niveau de l'enseignement, le Président rappelle le nouveau décret qui impose de limiter le nombre d'enfants à 23 à partir de la 2^{ème} primaire. Cela a entraîné des dédoublements de classe et par effet domino des problèmes d'espace dans certaines écoles. La Commune investit effectivement afin d'offrir un cadre qui permette de conserver un enseignant en cas d'ouverture de classe imminente et cela en parfaite collaboration avec les directions. Cela a toujours été fait dans l'intérêt des enfants et du personnel enseignant. Au niveau des containers dans les écoles, le Président rappelle les propos tenus par la FWB, et déjà énoncés lors d'un précédent Conseil Communal, au sujet de l'état de nos bâtiments. On ne peut rien attendre du côté du plan « milliard » mais espérer pouvoir obtenir des subsides dans le cadre de la procédure classique mais pour cela, il faut une décision du nouveau gouvernement. En ce qui concerne les nominations de personnel, le Directeur général l'avait précisé dans une précédente séance également, le représentant du Ministre DESQUESNES a clairement indiqué que ce dernier (et c'est une volonté du Gouvernement wallon) demande instamment de ne plus nommer dans les communes. Certes, il y a encore l'autonomie communale mais cela reste quand même des recommandations de notre autorité supérieure. Au niveau du budget extraordinaire et du fil conducteur de celui-ci, le Président confirme la tenue prochaine d'une réunion sur le

Master Plan du Grand Large à laquelle tous les acteurs concernés ont été conviés. L'objectif est d'avoir une cohérence d'actions entre tous les acteurs présents sur le site et alentours. Des partenariats devront être développés. Pour la diffusion des Conseils Communaux, une entreprise spécialisée a été rencontrée et un devis est attendu pour pouvoir inscrire des crédits et lancer une procédure. En ce qui concerne la mobilité douce et les voiries, la réunion plénière pour la rue du Large a permis de faire le point avec le SPW. Au niveau du Scaldis, les travaux vont pouvoir enfin démarrer et ceux-ci devront se faire sans mettre en péril l'organisation du marché de Noël. En ce qui concerne le parking de délestage, la ville est désormais propriétaire du bien et il sera ouvert à tous. Au niveau de la signalisation sur l'entité, cela avance y compris sur les voiries du SPW. A l'intervention de Madame LUCAS, le Président informera le SPW du défaut de signalisation par rapport à Your Nature au bout du Chemin du Masy. L'an dernier, près de 80 % des jeux situés dans l'aire d'Antoing avaient été déclassés par le SPF et un budget avait été dégagé en urgence pour permettre aux enfants d'avoir un espace récréatif durant les vacances d'été. Il a été décidé de travailler par catégories d'âge. A ce stade, ce sont des modules pour les plus petits qui ont été installés. Sur le budget 2025, on s'attardera aux âges moyens. A la demande de citoyens, un budget participatif pourrait également être accordé dans ce cadre. Ce budget pour les plaines de jeux sera récurrent d'année en année. Il ne sera pas possible d'en faire partout, faute de terrains appartenant à la commune, mais l'idée est de faire une couverture la plus adaptée possible pour satisfaire le plus grand nombre. Au niveau du skate-park, les riverains ont sollicité un budget participatif pour verdir les abords. En ce qui concerne la problématique des coulées de boues, certains endroits ont déjà été identifiés notamment à la rue du Marais. Le Président rappelle également que les carriers vont prochainement réaliser un bassin d'orage sur Calonne. Les terrains à acquérir à l'arrière de la ferme de la Haute Loge à Bruyelle devraient également permettre de limiter les impacts des coulées de boue dans ce village. Au niveau des véhicules, notre parc vieillit et il faut veiller à son renouvellement tout comme il est important d'équiper notre personnel avec du matériel adéquat. Au niveau du minibus, le Président fait son mea culpa. Il y a eu un peu trop d'empressement par rapport à ce projet et un problème de communication. D'où l'idée d'un mi-temps en communication. A l'intervention de Madame HELLIN, le Président confirme que ce mi-temps vise bien la communication de l'administration communale. A l'heure actuelle, le budget comprend près de 100.000 € de transports scolaires et ce minibus devrait être rapidement amorti. Au niveau du CPAS, des réunions fructueuses ont eu lieu entre les deux entités et des constats ont été effectués en matière d'investissements et autres. Le Président maintient l'engagement de son prédécesseur quant à répondre aux besoins exprimés par le CPAS. Sans vouloir chercher la polémique en matière de communication, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ entend bien le mea culpa mais cela ne doit plus arriver. S'il est normal que le Collège mette en avant le travail qu'il réalise, il en ferait de même s'il était aux commandes, il faut conserver le respect envers le Conseil Communal. On a mis les charrues avant les bœufs. Lors du précédent Conseil, une publication officielle d'un membre du Collège apparaît sur les réseaux sociaux durant le Conseil pour donner une information sur une question qui allait être posée en séance. Ce n'est pas très courtois d'agir de la sorte. Des publications ont également été faites sur les reconductions de la CCATM et des Conseils Consultatifs des aînés et de la personne handicapée. Ce n'est pas illégal mais cela amène de la confusion dans l'esprit des gens. Le groupe GO pourrait agir de même et faire de la surenchère mais cela ne ferait qu'envenimer les choses. Madame FARINEAU précise que la volonté du GO par rapport à la communication, c'est que le Collège informe correctement le service communication qui existe déjà à la Ville d'Antoing. Les agents qui y travaillent ne reçoivent pas les informations. Comment ces personnes pourraient-elles les diffuser et assurer une bonne communication sur le site de la commune et la page facebook, comment pourraient-elles faire leur travail si on ne leur

fournit pas les informations ? C'est là qu'est le problème. Le personnel est compétent mais que le Collège lui donne les moyens de bien faire son travail. Ici, le message du Collège est que ces personnes ne suffisent pas. Au contraire, ces personnes suffisent amplement mais il faut leur donner les moyens de faire du bon travail dans de bonnes conditions. Le Président entend ce point de vue mais il en a un autre. Le Collège n'a remis en cause la compétence de personne au sein du personnel, ils sont au contraire soutenus. Mais des discussions ont eu lieu en amont et un constat a été dressé. Ces personnes ont déjà des tâches qui leur sont dédicacées en matière de communication et elles sont déjà bien prises. Le marché de Noël prend beaucoup de temps, des agents ont demandé à pouvoir collaborer de manière différente à certaines organisations, ce qui va augmenter le temps de travail que ces personnes vont devoir consacrer à ces événements. L'horaire de travail des gens n'est pas extensible. Il n'y a pas de problème de compétence mais c'est aussi factuel, la communication ce n'est pas uniquement attendre l'information mais c'est aussi venir la chercher. Il y a deux volets : la transmission et la recherche. De ce côté-là, il faut améliorer les choses et soulager ces personnes. Avoir une seule personne pour coordonner et gérer les réseaux sociaux ainsi que le site sera plus facile tout comme la communication entre les différents services ou envers la presse, les citoyens ou les conseillers communaux. Comme dit sur les plateaux de télévision, il y a un déficit de communication au niveau communal qui doit être compensé. Et ce n'est de la faute de personne. Mais le volet communication prend de plus en plus d'ampleur et ce n'est pas parce que l'on envisage d'engager quelqu'un que l'on voudrait dégrader ou dénigrer d'autres membres du personnel. Que du contraire. C'est un besoin qui a été constaté. Madame FARINEAU précise que son constat est que le Collège a toujours privilégié une communication politique de son côté pour annoncer des scoops et que ce mi-temps sera un mi-temps de communication du Collège et rien d'autre. La grosse erreur faite avec le bus en est le reflet. Ce chargé de communication aurait eu la possibilité de publier via le site officiel. Le Président rappelle que la gestion quotidienne de la commune est du ressort du Collège. Il fait le choix de retenir le service offert à la population et non pas la publicité politique. Ce service permettra aux enfants de démultiplier leurs actions vers les plaines de jeux, vers le centre de lecture publique ou encore vers le Foyer socioculturel et c'est important. C'est plutôt une annonce qui bénéficiera à l'ensemble de la population qu'aux six membres du Collège. Madame FARINEAU signale que, dans les autres communes, le service de communication reçoit les informations des différents services communaux. Ici, le service doit supplier les autres services pour les obtenir. Par ailleurs, la personne ne peut pas suivre le Collège partout. On semble faire le constat d'un échec alors que ce problème ne date pas d'hier. Il y a un problème de communication entre le Collège et le service qui existe actuellement. Madame HELLIN s'étonne que le service communication s'occupe des festivités. Le Président précise que des réglages sont en cours et notamment au niveau de l'office du tourisme. A la question de Madame HELLIN, le Président signale que le minibus qui a fait l'objet d'une publication n'a nullement été acquis par la commune. L'idée était de pouvoir montrer à notre mécanicien le type d'engin susceptible de répondre à nos besoins afin de savoir s'il pourrait en assurer l'entretien ultérieur. Une procédure de marché public aura bien lieu pour l'acquisition d'un minibus. A l'intervention de Monsieur BONNET, Monsieur CIAVARELLA confirme que son intervention aurait pu être faite en séance secrète mais qu'il n'a rien à cacher. Au niveau de la finalisation tardive du budget, le Directeur Financier précise que le Collège a pris connaissance le vendredi 10 janvier du budget et demandé de le modifier sur quelques articles et qu'il avait prévu de finaliser le document pour le mardi 16 h 30. Il était prêt mais quelques minutes plus tard, un membre du personnel l'informait que certaines rectifications étaient à faire et le document a été finalisé vers 2 heures du matin d'où l'arrivée tardive de son mail transmis à Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ sur une question qui lui avait été posée. Ce sont les aléas car le service des finances est actuellement dans une période transitoire, il y a eu une

réduction de temps de travail au sein du service et il a fallu s'adapter. Monsieur CIAVARELLA tient à remercier les filles du service car elles sont le pilier, la mémoire de la comptabilité. Le Directeur Financier rappelle que, quand il a eu le choix de sa future destination, la qualité du personnel en place dans le service finances a eu toute son importance. Encore cette semaine, l'un de ses collègues expliquait qu'il devait changer son personnel tous les six mois parce qu'il n'arrivait pas à le tenir. Un renfort est arrivé depuis mais cette personne doit être formée. Concernant la taxe de séjour, il lui a été demandé de relever le montant initialement prévu. Lors de la commission, il n'avait pas pu vérifier ces chiffres pour des raisons techniques mais il a pu constater à l'instant que le rôle pour 2024 était déjà de plus de 57.000 € mais le montant n'a pas été revu en modification budgétaire. Les chiffres ont été revus à la hausse en cours d'année mais, faute de temps, le budget n'a pas été adapté. Le Directeur Financier précise qu'il entend bien percevoir cet argent y compris en utilisant tous les droits de recours si nécessaire car tout n'a pas été payé à ce jour. Mais le Collège a bien arrêté le rôle 2024 à 57.500 €. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que le rôle 2024 correspond à l'année 2023 en terme de fréquentation. Le nombre de nuitées en 2024 atteint 24.000. Monsieur CIAVARELLA va vérifier ces chiffres avec la personne responsable de ce secteur. En ce qui le concerne personnellement, Monsieur CIAVARELLA confirme avoir été élu comme conseiller communal et conseiller de CPAS et, malheureusement pour Antoing, cela nécessite du temps. Aujourd'hui, il était en congé politique et a quitté une autre réunion prématurément pour être présent ce soir mais ce n'est pas parce qu'il est en congé politique qu'il ne fait rien pour la commune puisqu'il a eu des contacts avec l'Union des Villes et Communes et le Directeur général à plusieurs reprises. Comme confirmé par l'Union des Villes, ces congés politiques ne sont pas re-facturables car cela ne peut se faire entre autorités publiques. Monsieur CIAVARELLA précise essayer de jongler avec ces deux casquettes du mieux qu'il peut et de se protéger en quelque sorte mais sans rechigner à travailler pour la commune. Les agents du service finances savent qu'il est facilement joignable. Même en congés, il échange régulièrement avec le Directeur Général. Il dispose effectivement de 4 jours de congés politiques par mois qui peuvent monter à 9 avec 5 jours considérés sans solde mais il ne compte pas en arriver là.

Monsieur MAHIEU est sorti de séance.

Par 11 voix pour et 7 contre (Groupe GO et CC), le Conseil approuve le budget ordinaire 2025. Par 11 voix pour, 6 abstentions (Groupe GO) et 1 contre (Groupe CC), le Conseil approuve le budget extraordinaire.

Monsieur MAHIEU entre en séance

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA
Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. CPAS

Rapport des synergies commune/CPAS 2024 (présentation en séance de conseil conjoint).

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime qu'il y a moyen d'aller beaucoup plus loin en matière de synergies entre les deux entités et que son groupe espère que les nouvelles équipes en place y veilleront.

Monsieur VIVIER signale que ce document est quasiment le même depuis plusieurs années et il serait bien qu'il évolue un peu.

Par 12 voix pour (Groupes PS et CC) et 7 voix contre (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Aménagement du territoire

Renouvellement de la Commission communale consultative d'aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)

Monsieur BOCQUILLON signale que l'article D I 8 du Codt précise que le Conseil communal doit, dans les 3 mois de son installation, décider du renouvellement de la CCATM et en élaborer le règlement d'ordre intérieur.

Cette décision permettra d'enclencher la procédure d'appel à candidatures. Pour rappel, celui-ci sera communiqué via un journal toutes boîtes, sur le site internet de la commune et affiché à l'administration. Les modalités y seront précisées. Cet appel aura une durée de un mois.

La future CCATM sera composée de 8 membres effectifs (6 issus de la population et 2 issus du quart communal), d'un président, de membres suppléants, de l'Échevin de l'Urbanisme et de la mobilité, et de la secrétaire.

A l'issue de l'appel à candidatures, le Conseil communal procèdera à la désignation des membres.

Il est donc proposé au Conseil :

- de décider du renouvellement de la CCATM et de l'élaboration de son règlement d'ordre intérieur ;
- de charger le Collège communal de l'appel à candidatures.

Pour ce point, comme pour les 2 suivants, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale avoir demandé de recevoir le R.O.I. de cette instance mais ne l'a toujours pas reçu. Ces instances sont on ne peut plus utiles et il faudra diffuser au maximum cet appel afin d'avoir les profils les plus judicieux possibles. Il serait bien plus facile que tous les documents liés aux dossiers soumis au Conseil soient mis en ligne sur la plateforme, ce serait un gain de temps pour tout le monde. Monsieur VIVIER regrette que ces documents n'aient pas été transmis par le Directeur général qui est quand même payé par la commune pour ce faire. Monsieur COURTOIS s'étonne qu'on réclame un document voté il y a six ans pour un organisme dans lequel on a siégé. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale qu'il s'agit de demandes individuelles provenant des conseillers. A ce titre, il a demandé une visite des bâtiments communaux pour le Groupe GO et ce n'est pas pour que les autres conseillers s'y joignent. Monsieur DEGREMONT estime qu'il faut respecter l'ensemble des membres du Conseil et que cette visite peut tout à fait être élargie à tout membre qui désire l'effectuer. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ maintient que sa demande ne concerne que les membres de son groupe.

Par 12 voix pour (Groupes PS et CC) et 7 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

8. Handicap

Renouvellement de la Commission Consultative Communale de la Personne Handicapée (CCCPH)

Madame HIROUX précise que le Collège communal propose au Conseil communal de procéder au renouvellement de la Commission consultative de la personne handicapée pour la législature 2024-2030.

Il propose de marquer accord sur le ROI, et sur les modalités suivantes :

La CCCPH sera composée de 10 à 15 membres dont :

- L'Échevine ayant la politique d'intégration de la personne handicapée dans ses attributions, et qui sera la présidente de droit de la Commission ;
- Le Président du CPAS désigné par le Conseil de l'Action Sociale (membre de droit) ;
- 1 membre exerçant son activité professionnelle principale dans un service ayant pour bénéficiaires des personnes porteuses de handicap ;
- 1 membre représentant une association œuvrant dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées, et active sur le territoire de la commune ou des environs ;
- Jusqu'à 12 membres siégeant à titre personnel et représentant un vaste éventail de handicaps (au moins la moitié de ces membres doivent être atteints de handicap).

Un appel à candidatures sera lancé dans le bulletin communal de mars 2025, sur le site internet de la ville et via des affiches chez les médecins, pharmacies, mutuelles,... selon les critères repris à l'article 4 et article 6 du ROI ;

- Être âgé(e) de 18 ans au moins ou être émancipé(e) ;
- Ne pas être déchu(e) de ses droits civils et politiques ;
- Être domicilié(e) à Antoing et être reconnu(e) « handicapé(e) » par un organisme officiel (Service Public Fédéral-sécurité sociale,...) ;
- Ou être parent jusqu'au deuxième degré d'une personne handicapée domiciliée à Antoing ;
- Ou représenter légalement une personne handicapée domiciliée à ANTOING ;
- Ou exercer son activité professionnelle principale dans un service ayant pour bénéficiaires des personnes ayant un handicap.

Le courrier, la lettre de motivation, et la preuve de reconnaissance comme personne handicapée devront être envoyés à l'Administration Communale, à l'attention du Collège Communal avant le 31 mars 2025.

Pour approbation du renouvellement de la CCCPH.

Le Président ajoute que le R.O.I de cette Commission était présent dans le dossier soumis à consultation. Il eût été très simple d'en demander copie lors de sa consultation.

Madame FARINEAU précise que la mise en place de cette commission est une très bonne chose pour la population et espère qu'elle sera plus active que lors de la précédente législature. La mission principale de cette commission est d'émettre des avis pour améliorer les conditions des personnes atteintes d'un handicap. Ces avis doivent ensuite être remontés vers le Conseil Communal pour qu'il puisse prendre des mesures, élaborer des projets pour intégrer les personnes handicapées dans la politique communale. Finalement, à part lors de la création de cette commission, on n'en parle jamais au Conseil Communal et c'est dommage car ces personnes ont certainement des avis très intéressants. En plus, grâce à la diffusion des Conseils Communaux, tous les antoiniens pourraient entendre ces revendications. Madame

FARINEAU signale en outre que, sur le site communal, dans l'onglet CCCPH, la personne renseignée n'est pas la bonne. Par ailleurs, dans les questions fréquentes, il est stipulé que, si on veut introduire un dossier pour une reconnaissance de handicap, on peut s'adresser au service population mais ce n'est plus le cas depuis quelques temps. C'est en effet un agent du SPF Sécurité Sociale qui vient une fois par mois au CPAS sur rendez-vous. Il faudrait mettre à jour cette information. Madame HIROUX précise qu'un membre du service état civil et un membre du CPAS vont suivre la formation en mars pour pouvoir répondre à ces besoins. Ces personnes seront reçues dans un local isolé pour des raisons de discrétion. L'agent du SPF Sécurité Sociale n'effectue plus de permanences, c'est pourquoi la commune et le CPAS vont prendre le relais. A la question de Monsieur BONNET, Monsieur COURTOIS confirme que le Président du CPAS est membre de droit dans cette commission.

Par 12 voix pour (Groupes PS et CC) et 7 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Mélanie CARBONNELLE

Politique responsable : Muriel HIROUX

9. Aînés

a) Conseil Consultatif Communal des Aînés sortant : rapport d'activités 2024

Madame HIROUX signale que, en sa séance du 10 janvier 2025, le Collège communal a pris connaissance du rapport d'activités du Conseil Consultatif Communal des Aînés sortant.

Il diffuse ce rapport au Conseil communal, pour information.

A la lecture de ce rapport, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ se dit très étonné qu'on y mette en cause des groupes politiques qui siègent autour de la table de ce Conseil. Ce n'est pas du tout le rôle de ce Conseil de critiquer le pouvoir politique et de s'en prendre à des conseillers communaux, c'est effarant. Comment est-il possible d'avoir accepté ce rapport et l'avoir laissé en l'état ? La mission de ce Conseil est avant tout d'émettre des avis et de soumettre des propositions au Conseil Communal. Jusqu'ici ce Conseil n'a, à sa connaissance, jamais remis d'avis au Conseil Communal, mais a plutôt agi comme comité des fêtes. C'est bien mais ce n'est pas sa mission première. Au niveau de sa composition, il est assez étonnant de lire que sont membres de droit des représentants des associations des pensionnés socialistes de Calonne et Péronnes. Il n'y a pas d'équivalent dans les autres partis mais ce n'est pas normal. Que ces associations déposent des candidatures, c'est tout à fait normal mais pas qu'elles aient un membre de droit dans ce Conseil. En ce qui concerne la remontée de l'information, le Président précise que l'ancienne échevine en charge de ce Conseil a remonté régulièrement les infos vers la main d'œuvre communale (pour des panneaux de signalisation à remettre par exemple) ou vers le Collège Communal. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ en convient mais la mission de conseil envers le Conseil Communal n'a pas eu lieu et il faudrait le rappeler au besoin. Monsieur VIVIER souligne que la dernière année de ce Conseil a été très difficile et espère que la dynamique et l'ambiance vont revenir dans le futur Conseil. Il n'y a pas lieu qu'il y ait un combat politique au sein de cette instance. Le Président précise que le Collège Communal a dû malheureusement prendre ses responsabilités et qu'il en ferait de même si cela se renouvelait.

b) Conseil Consultatif Communal des Aînés – renouvellement

Madame HIROUX précise que le Collège communal propose de procéder au renouvellement du Conseil Consultatif des aînés pour la législature 2024-2030.

Il propose le ROI et les modalités suivantes :

La CCCA sera composée de maximum 12 membres âgés de 60 ans au moins (sans limite d'âge) au cours de l'année civile dont :

- 1 représentant de l'APS de Calonne ;
- 1 représentant de l'APS de Péronnes ;
- 9 membres à élire, après appel à candidatures par courrier et via le site internet de la ville, en respectant les critères suivants :
 - ✓ Proportionnalité des personnes (2/3 maximum des membres sont du même sexe) ;
 - ✓ Proportionnalité dans les villages (si possible) ;
 - ✓ Ne pas avoir de mandat politique ;
 - ✓ Effectuer un choix en fonction des lettres de motivation et de présentation.

La date limite d'introduction des candidatures a été fixée au 28 février 2025.

Le secrétaire du CCCA est un membre du Comité.

L'Échevine du 3^{ème} âge et des affaires sociales est membre de droit du Conseil (sans voix délibérative).

Les réunions auront lieu au centre administratif de la Ville d'Antoing.

Il soumet cette proposition au Conseil communal, pour approbation.

A la question de Madame HELLIN, Madame HIROUX précise qu'un courrier sera en effet transmis à toutes les personnes ayant 60 ans ou plus. La limite à 80 ans a été supprimée. Ce courrier sera accompagné d'informations sur l'Alzheimer café et la boîte Seniors Focus. Monsieur BONNET signale que l'Asbl « Piéronnes M'Villach » dispose aussi d'un comité des aînés.

A l'intervention de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président propose de supprimer les 2 membres de droit des APS et qu'il y ait 11 membres à élire au sein de ce Conseil après appel à candidatures.

Par 12 voix pour (Groupes PS et CC) et 7 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce point et la proposition visant la suppression des deux membres de droit des APS et à élire 11 membres comme précisé ci-dessus.

Politique responsable : Muriel HIROUX

Agent traitant : Mélanie CARBONNELLE

10. Patrimoine communal

Mise en vente d'un bâtiment sis à l'avenue de l'Europe à Antoing

Le Président précise, qu'attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire de l'immeuble sis à l'Avenue de l'Europe n° 30 à Antoing, cadastré section C 47 C6 – C 47 D6 et C 47A6, actuellement affecté aux permanences de l'ONE ;

Considérant que ce bâtiment représente une charge d'entretien, et que notre administration communale n'a pas de projet pour ce bien ;

Considérant que les activités de l'ONE ont été transférées dans le bâtiment sis Rue de Crèvecœur 8 à Antoing ;

Considérant l'estimation du Service Public de Wallonie, Comité d'Acquisition de Mons, datée du 11 juillet 2024, d'un montant de 170.000,00 € ;

Vu le potentiel et la localisation du bâtiment, le Collège communal propose de fixer le prix minimum de la vente à 200.000,00 € ;

Le Collège communal propose donc au Conseil communal de marquer accord sur :

- sur la mise en vente de gré à gré du bâtiment de l'ONE sis à l'Avenue de l'Europe 30 à Antoing, pour un montant minimum de 200.000,00 €, et de procéder à une mesure de publicité par affichage sur place et aux valves communales ;

Le Président précise que l'estimation du Comité d'Acquisition est particulièrement faible au vu de ce que l'on peut voir sur le marché. Ce bâtiment a en effet du potentiel.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

11. Environnement

Contrat de Rivière Escaut-Lys - convention horizontale pour la prévention des inondations et frais y afférents

Monsieur BOCQUILLON précise que le Contrat de Rivière Escaut-Lys propose aux communes une convention organisant une coopération horizontale pour favoriser le développement de la culture du risque inondation, et adapter la gestion et l'aménagement des fossés pour améliorer la résilience du territoire face aux inondations.

Concrètement cela comporte deux volets :

- La réalisation d'un inventaire des fossés sur la commune dans le but d'améliorer leur efficacité ;
- La réalisation de diagnostic de vulnérabilité des habitations particulières aux risques inondations.

Le coût de la convention s'élève pour les deux années du projet à 7.878,25 euros.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention horizontale proposée par le Contrat de rivière Escaut-Lys et les frais de cette dernière d'un montant de 7.878,25 euros à répartir sur les deux années du projet.

Monsieur VIVIER signale que le Conseil a voté une convention du même type avec un autre organisme il y a quelques mois. Il faut éviter les doublons. D'autant que le Parc Naturel intervient également dans ce domaine. Le Président signale que le CREL fait partie du PNPE et c'est une mission qui lui est déléguée. Il n'y a donc pas de doublons. Il y a effectivement beaucoup de travail à réaliser sur le sujet, notamment au niveau du diagnostic sur la vulnérabilité des habitations ou pour des terrains. Monsieur VIVIER insiste pour que des actions concrètes soient effectuées sur le terrain. Le Président précise que les moyens sont prévus au budget. Monsieur BOCQUILLON signale qu'une remise à jour des plans est

nécessaire pour bien visualiser les responsabilités de tous les acteurs : Région Wallonne, Province, commune, waterings et propriétaires privés. Monsieur DEGREMONT rappelle que les fossés et cours d'eau sont classés en catégories.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

12. Circulation

Demande d'abrogation de 2 emplacements pour personnes handicapées à la rue Crèveœur à Antoing, le long des numéros 12 et 50.

A l'intervention de Madame LUCAS, le Président signalera aux services communaux le problème de signalisation d'un emplacement situé à la rue Philippart à Antoing et lui conseille de prendre contact avec les services de police concernant une personne qui fait régulièrement appel à des services pour personnes handicapées rencontrant des problèmes de stationnement quand elle leur fait appel.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

13. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par la Conseillère communale Emilie FARINEAU pour le groupe GO

Madame FARINEAU expose son point :

« Registre des Étoiles »

« Attendu que »

- *En Belgique, chaque année des centaines de parents sont victimes d'un deuil périnatal et doivent faire face à la mortinaissance. Malheureusement, les parents d'un enfant décédé avant les 140 jours de gestation ne peuvent légalement pas le déclarer auprès de leur commune.*
- *L'ASBL « Au-delà des Nuages » propose aux communes d'ouvrir un registre des étoiles symbolique auprès du service Population/Etat civil.*
- *Ce registre offre aux parents la possibilité d'inscrire leur enfant quel que soit le temps passé dans le ventre de la maman.*
- *Bien que l'inscription au Registre des Étoiles et la remise d'un certificat d'enregistrement sont purement symboliques et n'entraînent aucune conséquence juridique, cette belle initiative permet avant tout un soutien, un réconfort, mais surtout une reconnaissance pour tous ces parents victimes d'un deuil périnatal et de leur étoile partie bien trop tôt. Une reconnaissance indépendante de l'âge gestationnel, permet de confirmer que ce bébé a bel et bien été présent et qu'il ne sera jamais oublié. Car il est vrai que la reconnaissance bien que symbolique de leur(s) bébé(s) est la toute première étape vers un long processus de deuil.*

- Afin de mener à bien ce beau projet, l'Asbl apporte aide et soutien aux villes et communes. Elle met non seulement à disposition une procédure ainsi qu'un certificat d'enregistrement symbolique à titre d'exemple. Elle organise également des sessions d'informations durant lesquelles les modalités de mise en place sont évoquées, et le voile sur toutes les éventuelles interrogations est levé, répondant ainsi aux questions des agents du service Population/Etat civil.

Je demande que le collège s'engage à:

- Ouvrir un Registre des Étoiles pour les parents en deuil périnatal.
- Solliciter le soutien de l'asbl « Au-delà des Nuages » afin de faciliter la mise en place dudit registre.

Une proposition de délibération du Conseil Communal a été jointe par Madame FARINEAU.

Province de HAINAUT	Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette ville, a été extrait ce qui suit :
ARRONDISSEME NT de TOURNAI ----- VILLE D'ANTOING	SEANCE DU 23 janvier 2025 -----
	PRESENTS: Présents : Dudant Gauthier, Président; MORY Mélanie, DESMET Lucas, BOCQUILLON Grégory, HIROUX Muriel, échevins ; VINCENT Samuël, DESMETTE Michelle, VIVIER Jean-Bernard, MAHIEU Michel, VERSCHEURE Fabien, COURTOIS Grégory, FARINEAU Emilie, HELLIN Eloïse, MARTIN Pascale, LUCAS Christine, OLIVIER Marjorie, CEUNINCK Vincent, DEGREMONT Alexis, BONNET Steven, conseillers ; DETOURNAY Pascal, directeur général. -----

Objet : Registre des Étoiles

Considérant que chaque année en Belgique, des centaines de parents sont victimes d'un deuil périnatal et doivent faire face à la mortinaissance.

Considérant que les parents d'un enfant décédé avant les 140 jours de gestation ne peuvent légalement pas le déclarer auprès de leur commune.

Attendu que l'ASBL « Au-delà des Nuages » propose aux communes d'ouvrir un registre des étoiles symbolique auprès du service Etat civil de la commune.

Considérant que ce registre offre aux parents la possibilité d'inscrire leur enfant quel que soit le temps passé dans le ventre de sa maman.

Bien que l'inscription au Registre des Étoiles et la remise d'un certificat d'enregistrement sont purement symboliques et n'entraînent aucune conséquence juridique, cette belle

initiative permet avant tout soutien, réconfort, mais surtout une reconnaissance pour tous ces paranges victimes d'un deuil périnatal et de leur étoile partie bien trop tôt. Une reconnaissance indépendante de l'âge gestationnel permet de confirmer que ce bébé a bel et bien existé et qu'il ne sera jamais oublié. Car il est vrai que la reconnaissance bien que symbolique de leur(s) bébé(s) est la toute première étape vers un long processus de deuil.

Attendu qu'afin de mener à bien ce beau projet, l'Asbl apporte aide et soutien aux villes et communes. Elle met non seulement à disposition une procédure ainsi qu'un certificat d'enregistrement symbolique à titre d'exemple. Elle organise également des sessions d'informations durant lesquelles les modalités de mise en place sont évoquées, et le voile sur toutes les éventuelles interrogations est levé, répondant ainsi aux questions des agents du service Population/Etat civil.

LE CONSEIL COMMUNAL en séance publique, par ... voix OUI et ...voix NON, décide de :

- Article 1 : ouvrir un Registre des Étoiles pour les parents en deuil périnatal auprès du service Population /Etat civil*
- Article 2 : solliciter le soutien de l'asbl « Au-delà des Nuages » afin de faciliter la mise en place dudit registre.*

Le Collège est chargé de l'exécution de la décision. »

Madame HIROUX précise que dès son entrée en fonction, elle s'est intéressée à ce sujet et pris contact avec la responsable de cette Asbl. Le 13 décembre dernier, elle a proposé au Collège d'étudier la mise en place de ce registre. Il a fallu un peu de temps pour obtenir un rendez-vous en visioconférence avec cette responsable. Actuellement, 122 communes participent au registre des étoiles. Madame HIROUX précise que le terme parange veut dire « parent d'un enfant mort-né ». C'est elle qui recevra les parents qui vivent cette épreuve délicate de manière tout à fait confidentielle. Après discussion avec le service état civil/population, il est proposé au Conseil d'adopter une délibération dont la décision serait la suivante :

«

Article 1 : Ouvrir un registre administratif des étoiles pour les parents en deuil prénatal avec le soutien de l'Asbl « Au-delà des Nuages » ;

Article 2 : L'inscription dans le registre papier se fera sur rendez-vous auprès de l'Officier de l'Etat civil. Le registre est ouvert dès le 1^{er} mars 2025 et pour une durée indéterminée.

Article 3 : L'enregistrement dans le registre peut se faire par tout parent victime d'un deuil périnatal, indépendamment de l'âge gestationnel, sans limitation dans le temps pour en faire la déclaration et qui font valoir un lien avec la commune d'Antoing.

Article 4 : Le ou les parents se verront remettre un certificat de naissance symbolique (dont le modèle est établi par l'administration communale), après inscription de leur enfant dans le registre des étoiles.

Article 5 : Aucuns droits (administratif, juridique, social, ...) ne découle de la possession de ce certificat symbolique de naissance, que ce soit en Belgique ou à l'étranger. »

Madame HIROUX précise qu'il sera important d'insister auprès des parents sur le caractère symbolique de ce document. Madame FARINEAU signale avoir lu les PV du Collège du

mois de décembre et ne pas avoir remarqué un point sur ce sujet. Madame MORY signale que l'on a ses petits secrets. Madame FARINEAU signale qu'elle propose un point à l'ordre du jour du Conseil en date du 03 janvier 2025 et qu'elle apprend que ce sujet aurait été abordé au Collège du 13 décembre 2024 alors qu'il n'en est pas fait mention dans le PV. Comment pouvoir dire que le Collège a pris la décision de contacter cette société alors que cela ne figure pas dans le PV de la réunion ? Ou il y a un problème avec les PV ou alors il existe des petits secrets comme dit par Madame MORY. Elle estime la situation grave surtout pour un sujet aussi sensible. On peut se demander pour des dossiers où on parle d'argent ce que le Collège peut garder comme petits secrets. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ admet que le principal est que cette procédure puisse se mettre en place mais il rappelle que Madame FARINEAU a suivi la loi et soumis un projet de délibération mais celle de la majorité n'a pas été soumise au Conseil Communal. Dans le dossier, il n'y avait pas de proposition de délibération. Le Président signale qu'il s'agit d'amendements proposés par rapport à la proposition de délibération de Madame FARINEAU. Le Collège propose ces modifications pour que la proposition soit bien cadrée. Sur le fond, tout le monde semble d'accord sur le principe. Madame HIROUX ajoute que les contacts avec l'Asbl « Au-delà des Nuages » ne datent pas d'hier. Elles datent de février 2024. Dès sa prestation de serment en décembre 2024, elle s'est attardé sur ce dossier et a pris les contacts nécessaires. Nous sommes aujourd'hui le 23 janvier 2025, il fallait quand même le temps d'avoir un rendez-vous avec l'Asbl, de lui poser des questions, de rassurer le personnel quant à la procédure qui pourrait être mise en place (tout le monde n'est pas à même de pouvoir écouter une personne en cas de deuil). La proposition ne va pas à l'encontre de celle de Madame FARINEAU, il s'agit de formaliser les modalités pratico-pratiques en vue d'accueillir les familles qui vivent cette situation dans un cadre plus intime. Madame FARINEAU ne remet pas en cause les amendements proposés mais le fait que ce point aurait été discuté au Collège sans apparaître dans le PV. Quand on parle d'un sujet, il doit figurer au PV. Des personnes mentent ici autour de la table. Le Président rappelle que les échevins ont quand même une certaine autonomie et le fait qu'ils informent les autres membres du Collège qu'ils vont prendre tel ou tel contact dans un dossier ne doit pas figurer au PV. A l'intervention de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que les sujets qui ne font l'objet d'aucune décision n'ont pas à figurer dans le PV et invite Monsieur VIVIER à voir ce que la loi en dit. Monsieur VIVIER lui répond qu'il connaît ce que la loi veut dire pour lui.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point et les amendements proposés par Madame HIROUX.

14. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ expose sa question :

« Le stade est bordé de 4 pylônes supportant le système d'éclairage.

- *A quelle date ont-ils été installés ?*
- *Quel est le système d'éclairage utilisé ?*
- *De quand date le dernier contrôle de ces structures ?*
- *Quelles sont les conclusions de ce contrôle ?*
- *Une rénovation ou un remplacement doit-il être envisagé ?*
Dans l'affirmative, quel en serait le coût ? »

Monsieur DESMET précise que le système d'éclairage du stade Jean Huart a été installé en 1976/1977. Actuellement, on est sur 4 pylônes en béton d'une hauteur hors sol de 26m. Chaque pylône est équipé de luminaires Philips type HNF 002 pour un total de 8 lampes à

iodures métalliques de 2.000W par pylône. Grâce à ce système, l'éclairage moyen du terrain de football est de 200 lux ce qui correspond aux exigences minimales pour la superleague féminine. Actuellement, l'exigence d'éclairage pour le maintien des compétitions est de 80 lux (100 lux si le club monte en nationale 3). Une inspection visuelle des poteaux a été réalisée le 01/03/2021. Une nouvelle inspection (visuelle et par drone) a été réalisée le week-end du 4 et 5 mars 2023. 3 poteaux sur 4 présentent des fissures longitudinales. Ces fissures prennent naissance sous les bracons des plateformes d'accès aux luminaires et descendent sur plusieurs mètres. Celles-ci ont pour effet d'altérer légèrement la résistance à la flexion des poteaux mais également et surtout leur résistance à la torsion. Un remplacement des 4 poteaux est à prévoir. Il faut compter minimum 200.000 € si on ne touche pas à la piste d'athlétisme (uniquement démontage des structures existantes, remplacement des poteaux, remplacement du système d'éclairage par un éclairage led). Dans l'éventualité où il s'avérerait nécessaire de démolir et de reconstruire une partie de la piste d'athlétisme pour permettre ce remplacement, ce montant devrait être revu à la hausse.

Ce dossier pourrait être subventionné par Infraspports. Le taux de subventionnement est de 50%. Ce taux peut être majoré comme suit :

- 5% lorsque l'investissement fait l'objet d'un partenariat entre différents acteurs tels que des cercles sportifs, des fédérations sportives, des écoles, des provinces et des partenaires privés, ce partenariat devant être formalisé par des conventions ;
- 5% lorsque l'investissement prend en considération des aspects de mobilité.

Comme expliqué en commission, Infraspports n'accepte qu'un dossier tous les six ans pour une même infrastructure. Il faudrait donc inclure le remplacement du tapis synthétique dans le dossier et solliciter la procédure d'urgence via l'article 15 pour l'éclairage. A la question de Madame HELLIN, Monsieur DESMET précise que les nouveaux poteaux devraient avoir une hauteur moindre qu'à l'époque. Le Président ajoute qu'il est espéré que les socles en béton de l'éclairage actuel pourront accueillir les futurs poteaux et simplement scier les anciens. Cela simplifierait grandement les choses.

15. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise avoir transmis le texte de sa proposition aux deux autres groupes politiques sans avoir eu de remarques sur celui-ci que ce soit contre ou pour y apporter des modifications. La politique du logement est un sujet important aujourd'hui et Antoing n'est pas épargnée par ce problème. On a également notre lot de logements inoccupés, au moins une vingtaine à l'étage de rez-de-chaussée commerciaux dans les artères commerciales principales de la commune (Grand'Rue, Place Bara et Place du Préau). Les habitants d'Antoing sont impactés comme tout le monde par la crise du logement notamment les plus précarisés. Il estime qu'une A.I.S. pourrait être un incitant pour certains propriétaires en facilitant la mise en location, la rénovation de leurs biens et donc en augmentant l'offre locative sur le territoire communal. Madame HELLIN ajoute que l'A.I.S. permettrait à des locataires aux moyens limités ou modestes d'accéder au logement. En effet, le loyer ne pourrait pas excéder 30 % des revenus du locataire choisi ce qui est assez intéressant pour ce dernier. En plus, il aurait accès à un logement qui est garanti au niveau de son état de par cette gestion par l'A.I.S. C'est aussi intéressant d'un point de vue démographique puisque Antoing est la seule commune dans l'axe Brunehaut-Rumes-Tournai à ne pas être affiliée et qu'il n'y a que 4 communes sur toute la Wallonie picarde qui ne sont pas affiliées à une A.I.S. Compte tenu du contexte tant du côté du propriétaire que du locataire, cette affiliation serait intéressante. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ajoute que cette affiliation a un coût à savoir une quote-part de 0,50 € par habitant et chaque bien qui est remis vers l'A.I.S. doit être financé à hauteur de 200 € par la commune. Ces

montants ne sont pas exorbitants et on pourrait commencer avec un maximum de 20 logements en 2025. Le budget s'élèverait ainsi à environ 12.000 € voire un peu moins. Le texte proposé marque simplement l'intention du Conseil a adhéré à l'A.I.S. de Tournai-Logement et demande au Collège d'initier les choses en prenant les contacts avec l'A.I.S. pour revenir devant ce Conseil avec une convention-cadre.

Province
de HAINAUT

ARRONDISSEMENT
de TOURNAI

**VILLE
D'ANTOING**

**« Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette ville,
a été extrait ce qui suit :**

SEANCE du 23 janvier 2025

PRESENTS: Dudant Gauthier, Président;
MORY Mélanie, DESMET Lucas, BOCQUILLON Grégory, HIROUX Muriel,
échevins ;
VINCENT MARTINEZ y LOPEZ Samuël, DESMETTE Michelle, VIVIER
Jean-Bernard, MAHIEU Michel, VERSCHEURE Fabien, COURTOIS
Grégory, FARINEAU Emilie, HELLIN Eloise, MARTIN Pascale, LUCAS
Christine, OLIVIER Marjorie, CEUNINCK Vincent, DEGREMONT Alexis,
BONNET Steven, conseillers ;
DETOURNAY Pascal, directeur général.

Objet : Affiliation à l'A.I.S. « TOURNAI-LOGEMENT »

Vu l'article 23 de la constitution qui prévoit pour chaque belge le droit à un logement décent ;

Vu la taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés adoptée le 19/09/2019 ;

Considérant que la commune d'Antoing n'est pas épargnée par la problématique des logements inoccupés qu'ils soient publics ou privés, insalubres... ;

Considérant qu'une vingtaine de logements situés au premier étage d'un rez commercial sont inoccupés ;

Considérant que la crise du logement impacte certains habitants de la commune d'Antoing, notamment les personnes les plus précarisées et qu'il est urgent de pouvoir y répondre ;

Considérant qu'une AIS peut, par exemple, être un incitant pour certains propriétaires en facilitant la mise en location, rénovant des biens et donc en augmentant l'offre locative sur le territoire communal ;

Considérant qu'une AIS peut notamment permettre à un public plus fragile d'accéder à la location, à un loyer modéré, de bénéficier d'un accompagnement social ;

Sur proposition du conseil communal ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE : A x voix pour ; x voix contre

Charge le collège communal de solliciter l'affiliation de la commune d'Antoing à l' AIS « TOURNAI-LOGEMENT » dans les plus brefs délais.»

Le Président précise avoir déjà eu des contacts avec l'A.I.S.-Wapi qui avait été contactée par des propriétaires antoiniens, 16 au total. Ceux-ci s'étonnaient qu'Antoing ne soit pas affiliée à une A.I.S. Par ailleurs, l'adhésion à cette A.I.S. est gratuite. Vu qu'il y a déjà eu une manifestation de citoyens antoiniens vers cette A.I.S., le Collège a naturellement pris des contacts avec cette A.I.S. Madame OLIVIER propose un amendement à la proposition, à savoir l'adhésion à l'A.I.S. Wapi plutôt qu'à l'A.I.S. Tournai-Logement. Le Président ajoute que l'objectif de base était l'adhésion à une agence immobilière sociale, elle est suivie. Si le Conseil est d'accord, on peut directement avancer vers cette structure. A la question de Monsieur BONNET, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que l'A.I.S. Wapi couvre actuellement les communes de Péruwelz, Leuze, Frasnes, Celles et Mont-de-l'Enclus. Madame HELLIN signale que son groupe s'était tourné vers l'A.I.S. Tournai-Logement car les communes voisines de Tournai, Rumes et Brunehaut y sont associées et que cela semblait logique d'un point de vue territorial et des affinités avec ces communes. Mais si l'adhésion est gratuite... Le Président le confirme mais ajoute que la proposition est avant tout liée à la manifestation d'intérêt de propriétaires antoiniens auprès de cette structure. Elle est venue vers la commune à plusieurs reprises suite à ces demandes. A l'intervention de Monsieur BONNET, le Président précise que les contacts avec l'A.I.S. Tournai-Logement semblent très compliqués. Ils ne possèdent pas de site internet, trouver un numéro de contact est difficile et leur action semble centrée sur la Ville de Tournai. A la question de Monsieur BONNET, le Président précise que, pour l'A.I.S.-Wapi, il y a un représentant des communes membres et un représentant des CPAS membres au sein de l'organe d'administration et idem au sein de l'assemblée générale. Monsieur BONNET estime qu'il serait intéressant que le représentant puisse être un représentant de la Société de Logement car la commune d'Antoing dispose de 400 logements sociaux ce qui n'est pas le cas de nombre de communes rurales de Wallonie picarde. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ regrette que la cheffe de groupe PS n'ait pas répondu à son mail et fait part de cette réflexion mais en prend bonne note. Vu le territoire couvert par l'A.I.S.-Wapi, il espère que la commune d'Antoing ne sera pas le parent pauvre de cette structure. Une évaluation de la situation pourra se faire à mi-législature. Le Président acquiesce et tiendra compte de la demande faite par rapport à la société de logement.

A l'unanimité, le Conseil approuve le principe d'adhésion à l'A.I.S.-Wapi et charge le Collège Communal d'entamer la procédure.

16. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ expose sa question :

« Lors du dernier trimestre 2024, la zone de secours de Wallonie Picarde a dû intervenir à 3 reprises dans l'enceinte de la sucrerie. Quand on connaît le caractère particulièrement explosif du sucre, vu la capacité de stockage sur le site (174.000 tonnes), l'inquiétude quant au respect des mesures de sécurité est de mise. L'entreprise est-elle en mesure de rassurer la population sur ce point ? Par ailleurs, la limite entre les installations de la sucrerie et le village de Fontenoy est de plus en plus ténue. Quelles mesures l'entreprise compte-elle prendre afin de protéger au maximum les riverains ? »

Le Président signale avoir consulté l'entreprise Iscal Sugar et fait part des éléments de réponse transmis par cette société. Les trois interventions de la zone de secours au cours du dernier trimestre 2024 ont concerné des incendies de faible envergure qui se sont produits dans des zones parallèles au processus principal de production. Plus précisément, un incendie s'est déclaré au niveau d'un stockage de chaux et les deux autres dans la sécherie à pellets de betteraves. Il est important de souligner que ces incidents n'ont pas eu lieu dans les zones de stockage de sucre, ce qui réduit considérablement le risque d'explosion. Les zones où se sont produits les incendies sont très contenues et situées loin des silos à sucre, qui ont une capacité de stockage de 126.000 tonnes. Cette distance et la conception des installations permettent de minimiser le risque de propagation des incendies vers les zones de stockage de sucre. De plus, les silos sont équipés de systèmes de sécurité avancés pour prévenir tout risque d'explosion. Les silos à sucre sont classés en zone ATEX (Atmosphère Explosive), ce qui signifie que les consignes de sécurité y sont particulièrement strictes. En Europe, les normes de sécurité dans ces environnements sont parmi les plus rigoureuses au monde. Toutes les installations d'Iscal Fontenoy sont régulièrement contrôlées par des organismes agréés ainsi que par les pompiers. Le dernier accident majeur dans le monde impliquant une explosion de sucre remonte à 2013 dans une sucrerie américaine à Savannah. En Europe, il faut remonter à 1982 à Tirlémont pour trouver un incident similaire. Depuis, les règles de sécurité ont été encore renforcées, réduisant ainsi considérablement le risque d'accidents. Iscal a prévu un plan d'investissement de 150.000€ pour le printemps 2025 afin d'améliorer les installations du four à chaux et de la sécherie à pellets de betteraves. Ces améliorations visent à réduire encore davantage le risque de départ d'incendie dans ces zones. L'entreprise est déterminée à investir continuellement dans la sécurité de ses installations pour protéger ses employés, ses installations et les riverains. Elle comprend les préoccupations concernant la proximité de ses installations avec le village de Fontenoy. Le dernier silo de 80.000 tonnes de sucre est situé à environ 250 mètres de la première habitation. Cependant, les projets d'expansion, tels que la construction d'un bassin et d'une station d'épuration, se feront à une distance supérieure à cette limite, et ces nouvelles installations présenteront un risque très faible. L'entreprise s'engage à respecter les normes de sécurité les plus strictes pour toutes nouvelles constructions. En conclusion, Iscal tient à rassurer la population sur le fait qu'elle prend très au sérieux la sécurité de ses installations et la protection des riverains. Les incendies récents ont été maîtrisés rapidement et n'ont pas présenté de risque de propagation vers les zones de stockage de sucre. La société continuera à investir dans des mesures de sécurité avancées, à respecter les normes les plus strictes pour garantir la sécurité de tous, et reste à disposition pour toute question supplémentaire. A la question de Monsieur BONNET, le Président précise qu'il serait utile de revoir avec Igretec la situation de la sucrerie au niveau des taxes par rapport à son évolution.

17. Procès-verbal

Le Conseil communal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024. A l'intervention de Monsieur VIVIER concernant les Remparts, le Président signale que la signature de l'acte relatif aux toilettes devrait avoir lieu en février prochain. L'étude est en réorganisation mais le timing devrait être celui-là.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

18. Questions orales

Monsieur BONNET expose sa question :

« Pourriez-vous faire le point sur l'avancement des travaux de voirie réalisés à Bruyelle (N507 + Rue Jean Delcroix) ?

Des travaux ont été réalisés sur les voiries communales et régionales à Bruyelle N507 et rue Jean Delcroix. Depuis plusieurs semaines, les travaux sont à l'arrêt cependant la rue Jean Delcroix est toujours fermée et la N507 dispose toujours de la signalisation. Il semblerait que les voiries doivent être réasphaltées.

- *Qui devra réaliser la fin des travaux ?*
- *Quand les voiries seront-elles réouvertes ? »*

Monsieur BONNET ajoute que la situation a déjà évolué depuis qu'il a posé sa question. Monsieur BOCQUILLON précise que les retards sont simplement liés aux conditions climatiques car la pose d'hydrocarboné ne peut se faire que sous certaines conditions. ORES a été contacté par rapport à cette situation et semble être intervenu auprès de l'entreprise chargée des travaux ce qui explique probablement la réouverture des voiries concernées. Monsieur BONNET précise qu'il serait indiqué de signaler aux usagers faibles que la piste cyclable le long de la Nationale 507 n'est plus praticable pour l'instant.

La séance est levée à 22 h 15.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT